

Réserve Naturelle Nationale BAIE DE SAINT-BRIEUC

25
ans



Rapport d'activités

2023

ouv
for

Conservation du patrimoine naturel : faits marquants 2023	5
Synthèse sur les populations d'oiseaux hivernantes et migratrices	6
Synthèse du suivi de l'état des ressources marines	7
Nidification du petit gravelot	8
Nidification de la Gorgebleue à miroir	8
Reproduction d'un phoque Veau marin dans l'estuaire du Gouessant	9
Deux nouvelles espèces pour la baie	9
Expérimentation de la collecte des algues vertes dans la lame d'eau	10
Rectification des limites du camping de Bon-Abri	11
Maintenance des aménagements	12
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	15
Suivis naturalistes 2023	16
Publications	17
Mise à jour de la "synthèse ornithologique"	18
Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant	21
Cartographie des plantes invasives	22
Res'Troph : bilan 2018-2023	23
Perspectives 2024	24
Sensibilisation du public, éducation à l'environnement	25
Les ambassadeurs de la baie	26
4 ^{ème} fête des migrants	28
La Réserve naturelle dans la presse et sur les réseaux sociaux	29
Animations pour les 25 ans	30
La Lettre & l'Huître-pie	32
Sensibilisation du public	33
Fête de la science	33
La Réserve naturelle en vidéos	33
Surveillance du territoire et police de l'environnement	35
Bilan de la surveillance	36
Missions de police conjointes	38
Formations des polices municipales	39
Visites officielles	39
Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	40
Gouvernance et fonctionnement	43
Programme 2023	44
Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2019-2028 et programmation des actions sur la période 2024-2028	46
Elaboration du plan de gestion des dunes de Bon-Abri 2024-2034	50
Comité consultatif du 06/06/2023	54
Conseil scientifique du 30/05/2023 (consultation électronique)	59
Conseil scientifique du 14/06/2023 (consultation électronique)	66
Conseil scientifique du 30/11/2023	67
Autres instances de gestion	70
Représentation de la RN dans les instances	71



La mission centrale des Réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre mer. Elles ont pour vocation la *“conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader”* (code de l'environnement L332-1). Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les Réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les Réserves naturelles régionales et de Corse. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

Le présent rapport d'activités a pour objectif de synthétiser annuellement et aussi précisément que possible, le travail réalisé par les gestionnaires de la Réserve naturelle dans la mise en œuvre ces missions qui leur sont confiées.

Conservation du patrimoine naturel :

faits marquants en 2023

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été créée en 1998 afin de protéger ce site d'hivernage et de halte migratoire d'intérêt international, en assurant la pérennité de ces milieux naturels et en réunissant des conditions optimales pour le repos et l'alimentation de l'avifaune.

La pérennité de cette capacité d'accueil dépend d'une part de la diminution du dérangement de l'avifaune, d'autre part du maintien de la fonctionnalité biologique du fond de baie (estran et prés-salés). La forte productivité de ces écosystèmes confère au fond de baie une place essentielle dans le réseau trophique et exerce une influence sur l'ensemble des écosystèmes de la baie de Saint-Brieuc. Ces écosystèmes jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre des chaînes alimentaires marines littorales.

Les objectifs à long terme ont été initialement définis par le premier plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc en 2004. Ces objectifs permettent d'atteindre et de maintenir un état considéré comme optimum. Ces objectifs à long termes sont de maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel de l'estran (conserver la place essentielle du fond de baie dans le réseau trophique), de garantir les potentialités d'accueil pour l'hivernage et la halte migratoire des espèces d'oiseaux, de maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel des prés-salés, de favoriser les restaurations des continuités écologiques des cours d'eau, d'améliorer la diversité biologique et le rôle fonctionnel du massif dunaire de Bon Abri, de mieux prendre en compte le patrimoine géologique, de garantir l'apport de connaissances sur la fonctionnalité de l'éco-complexe baie de Saint-Brieuc, et d'inscrire durablement la Réserve Naturelle dans son tissu social et environnemental.

SOMMAIRE

1. Synthèse sur les populations d'oiseaux hivernantes et migratrices	6
2. Synthèse du suivi de l'état des ressources marines	7
3. Nidification du Petit Gravelot	8
4. Nidification de la Gorgebleue à miroir	8
5. Reproduction d'un phoque Veau marin dans l'estuaire du Gouessant	9
6. Deux nouvelles espèces pour la baie	9
5. Expérimentation de la collecte des algues vertes dans la lame d'eau	10
6. Rectification des limites du camping de Bon-Abri	11
7. Maintenance des aménagements	12

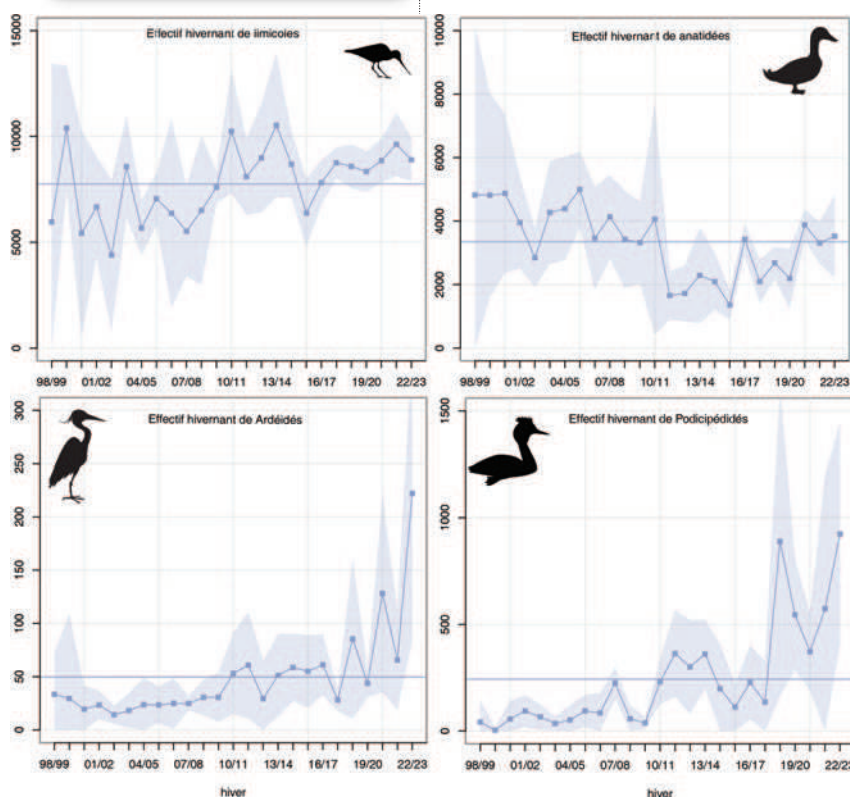




Référence
plan de gestion

CS.19 Suivre le peuplement
ornithologique

Synthèse sur les populations d'oiseaux hivernantes et migratrices



Evolution des effectifs des principaux groupes d'oiseaux hivernant
L'ensemble des données, analyses, graphes de synthèse sont disponible [ici](#)

L'hivernage 2022/2023 est classé 3^e en terme d'effectifs globaux depuis 25 ans (après 2010/11 et 2021/22). C'est en particulier le cas pour les limicoles (6^e plus fort hivernage depuis 25 ans). On observe toujours une augmentation des effectifs de Bécasseau sanderling avec en moyenne plus de 1700 individus observés au cours de l'hiver, ainsi que 420 Pluviers argentés (2^e plus fort hivernage). À l'inverse, le fond de baie a été moins fréquenté par les Barges rouges (qui ont stationné sur les plages de Binic), les Tournepièrre à collier ou les Grands Gravelots.

L'hiver 22/23 est dans la moyenne pour les effectifs d'Anatidées (oies et canards). Les effectifs de Tadorne de Belon ont été important (4^e hivernage) ainsi que pour les Canard colvert et souchet (5^e hivernage). A l'inverse un seul Eider à duvet a observé en baie.

L'hiver 22/23 a été record pour l'hivernage des Ardéidés (hérons, aigrettes, cormoran). Ainsi, on a accueilli cet hiver jusqu'à 635 Hérons garde bœuf et 153 Grands cormorans. L'hivernage a été record pour les Podicipédidés autrement dit les grèbes. Ainsi plus de 1100 Grèbes huppés ont fréquenté la baie cet hiver avec un maximum de plus de 2800 individus.

Lors des migrations postnuptiales, les effectifs du Courlis cendré ont atteint des effectifs plus élevés que la moyenne avec 1300 à 1400 individus observé de juillet à octobre. Le Balbuzard pêcheur fréquente la baie au printemps et à l'automne. Jusqu'à 3 individus, dont 1 bagué en provenance d'Ecosse, ont fréquenté la réserve naturelle en août et septembre 2023.

Synthèse du suivi de l'état des ressources marines

Préservation du patrimoine naturel

Le programme de suivi du gisement de coque a été initié en 2001 sous l'impulsion de la direction Mer et Littoral (Affaires Maritimes) et du Comité Départemental des Pêches maritimes et des élevages marin (CDPMEM22) qui recherchaient des données quantitatives de la ressource disponible. Ces travaux se réalisent dans la continuité des premières évaluations conduites dans le cadre du programme Euphorbe de l'IFREMER. Le suivi sur plusieurs années de la dynamique de population de la coque en baie de Saint-Brieuc a permis de mettre au point des outils de modélisation afin de prévoir l'évolution à court terme du gisement. A partir de 2013, le suivi a été étendu à l'ensemble des mollusques bivalves de la zone intertidale des anses d'Yffiniac et de Morieux. L'ensemble des rapports sont disponible sur le site internet de la réserve naturelle ([disponible ici](#)).

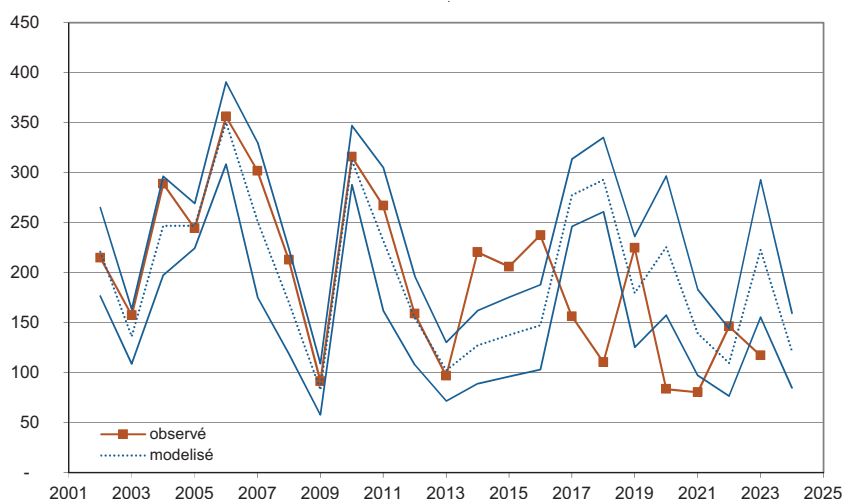
Référence plan de gestion

CS.01 Suivre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.

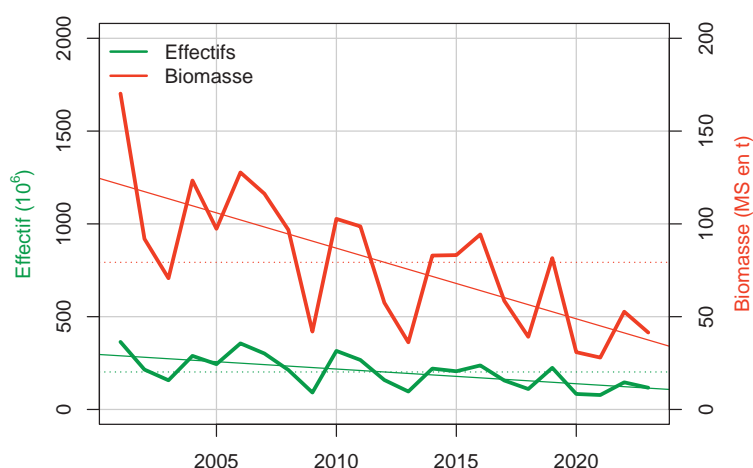
En 2020 et 2021, les productions de coques de taille commercialisable sont les plus basses enregistrées depuis 2001. Les modèles prévoient pour 2022, une augmentation partielle de nombre de coques de tailles supérieures à 27 mm par rapport à 2021, avant une forte augmentation en 2023 liée au recrutement exceptionnel de 2021 (3.8 fois supérieur à la moyenne). Ces prévisions se sont confirmées par les relevés de terrain de septembre 2022. Malgré les fortes chaleurs estivales, aucun phénomène de surmortalité n'a pas été observé en 2022 (taux de survie : 40%). A l'inverse, en 2023, on a observé une surmortalité de la cohorte née en 2021, induisant une diminution du stock de taille commerciale.

Nous avons observé des concentrations de coques mortes sur l'estran au cours de l'été 2023. Le modèle montre une augmentation de la mortalité de 10% environ par rapport à la moyenne depuis 2001. Cette surmortalité touche essentiellement la cohorte née en 2021. Ce taux de mortalité est estimé à 88% entre 2022 et 2023. Le stock présent en septembre 58% au-dessous de la moyenne depuis 2001) et devrait se maintenir à des niveaux faibles en 2024.

L'exploitation professionnelle du gisement de coque a ouvert le 12 novembre 2023. Le CDPMEM22 nous a alerté sur les quantités très faibles qui sont récoltées atteignant difficilement les 15kg par pêcheur/jour. En Baie de Somme, une forte mortalité a également été observée en juin et juillet 2023, liée, en période de mortes eaux, à de fortes chaleurs et des eaux chaudes, ainsi qu'à la présence de la bactérie *Vibrio aestuarianus*.



Evolution des effectifs de coques calculés par modélisation pour les coques de taille commerciale prévu par le modèle (à l'année n-1) en pointillé bleu et observé à l'année n (en marron).



Evolution des effectifs et de la biomasse de coque de plus de 2.7 cm.



Nidification du Petit Gravelot



Référence plan de gestion

IP.14 Réaliser et maintenir les mises en protection des sites.



[En savoir plus sur cette espèce ici](#)

Très discret et sensible à la fréquentation humaine, le Petit Gravelot est un petit limicole affectionnant les hauts de plages ou de sable pour y faire son nid. Après 10 années sans reproduction dans la Réserve naturelle, l'espèce a niché avec succès en 2022 sur le site de Saint-Maurice, dans la zone d'accès réglementé pour les algues vertes. Des mesures de protection complémentaires ont été ajoutées ainsi qu'une signalétique spécifique (voir page 12). En 2022, il y a eu 1 reproduction avec 4 juvéniles à l'envol. En 2023, c'est 3 reproductions avec 6 juvéniles à l'envol. Ces résultats soulignent l'importance de maintenir une zone d'accès interdite à la sortie de l'estuaire du Gouessant pour la reproduction de cette espèce.



Référence plan de gestion

CS.19 Suivre le peuplement ornithologique

Nidification de la Gorgebleue à miroir



[En savoir plus sur cette espèce ici](#)

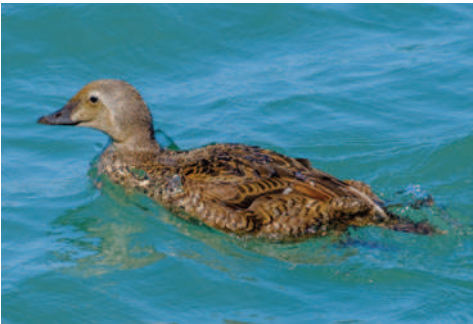
La Gorgebleue à miroir est un passereau qui passe l'hiver en Afrique tropicale et arrive en Europe fin mars. Il s'agit d'un migrateur très rare en Côte d'Armor. Elle a été observée à 10 reprises depuis 1970, dont 3 fois en baie de Saint-Brieuc (en 2006, 2014 et en avril 2022). Pour la seconde année consécutive, cette espèce s'est reproduite dans les roselières sur le site de Boutdeville à Languieux, dont seulement une partie est en zone protégées par la Réserve naturelle.

Reproduction d'un phoque Veau marin dans l'estuaire du Gouessant

En juillet 2023, un phoque Veau marin a mis bas dans l'estuaire du Gouessant. L'information a été confirmée par Océanopolis. Il s'agit d'une première pour la baie de Saint-Brieuc.

Deux nouvelles espèces pour la baie

Les enjeux de conservation vont bien au-delà de l'hiver et de l'accueil des hivernants. À chaque saison, la Réserve naturelle protège un patrimoine unique. C'est en particulier le cas en 2023, où 2 nouvelles espèces, jamais vues en baie de Saint-Brieuc, ont été observées sur la Réserve naturelle.



À la fin du printemps, c'est un Eider à tête grise qui a attiré de nombreux naturalistes et photographes à l'observatoire de Fronteven sur Hillion. Ce canard marin boréal qui niche dans la toundra arctique est rare et accidentel en France. Cette espèce a été aperçue une dizaine de fois en France. Il s'agit d'une espèce "mythique" pour les observateurs français. Cela explique le nombre important de visiteurs venus parfois de loin pour observer cette espèce.

À l'automne, à la suite de la tempête Ciaran, un Pluvier bronzé, originaire d'Amérique du Nord, a été observé à la grève du Valais, dans l'anse d'Yffiniac. Il ne s'égaré que très rarement en Europe généralement à la faveur de fortes dépressions atlantiques automnales. Il n'avait jamais été observé en Côtes d'Armor.



Source : Sacha Balavoine

Ces données confirment une nouvelle fois l'intérêt du fond de baie et de la Réserve naturelle dans son rôle majeur pour l'avifaune en transit et bénéficiant d'une zone de quiétude.

En savoir plus sur les espèces rares ou occasionnelles.

Préservation du patrimoine naturel

Référence plan de gestion

CS.35 Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.

Référence plan de gestion

CS.19 Suivre le peuplement ornithologique



Référence
plan de gestion

IP.01 Collaborer à l'organisation et aux suivis du ramassage des algues vertes.

Expérimentation de la collecte des algues vertes dans la lame d'eau



Test du bateau sur le site de Saint-Guimond, en présence du personnel de la Réserve naturelle à bord.

Dans le cadre de la lutte contre les algues vertes en Bretagne, la préfecture de région de Bretagne a lancé un appel d'offres en mars 2022 concernant la mise en place d'un ramassage en mer des algues vertes par le biais d'une expérimentation. Ce marché, remporté par l'entreprise Efinor Sea Cleaner basée à Paimpol, consiste à réaliser une prestation expérimentale de ramassage des algues vertes présentes dans le rideau d'eau. La solution proposée par Efinor consiste à la fabrication d'un prototype de navire dédié à cette tâche.

Le navire proposé par Efinor Sea Cleaner de 12 m de long et de 4,3 m de large, se compose d'un ensemble de trois tapis roulants ajourés à l'avant permettant la collecte des algues vertes dans le rideau d'eau et de plusieurs tapis "concentrateurs" permettant la récupération des algues ainsi collectées dans des big-bag filtrants.

Modalités de l'expérimentation en 2023

Les essais de collecte réalisés par Efinor en 2023 ont eu lieu en Baie de St Brieuc, essentiellement dans une zone située entre le port du Légué et la zone de bouchots, en dehors de la Réserve naturelle. 4 tests ont été réalisés dans les bouchots au second semestre 2023.

Un essai de collecte a été autorisé au sein de la Réserve naturelle, sur le site de St-Guimond, le 6 juillet 2023.

Depuis l'origine du projet, la Réserve naturelle et l'opérateur Natura 2000 "Baie de Saint-brieuc Est" ont été associés à 6 réunions avec les services de l'Etat :

- 11 janvier / perspectives test 2023
- 3 avril / cadrage étude Pos3idon pour l'expérimentation de la collecte en mer
- 8 juin 2023 / ajustements étude Pos3idon
- 22 juin 2023 / perspectives été 2023, prospection dans les bouchots
- 03 juillet 2023 / préparation des tests à St Guimond
- 11 novembre 2023 / Bilan Efinor

Relevés des intervention d'Efinor en Baie de St Brieuc

En 2022 et 2023, 26 sorties ont été réalisées par Efinor et parmi-elles-ci, 11 sorties ont permis, selon Efinor, de collecter des algues vertes en mer, pour une masse totale de 5,8 tonnes.

Rectification des limites du camping de Bon-Abri

Préservation du patrimoine naturel

Un bornage a été réalisé le 22 octobre 2013 par un géomètre en présence des représentants du camping de Bon-abri situé en Hillion et les co-gestionnaires de la Réserve naturelle afin de délimiter la limite du Domaine Public Maritime (DPM) et la propriété privée du camping. Ce bornage a mis en évidence l'empiétement du camping sur le DPM et donc sur la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc avec l'occupation par des mobil-homes. Depuis cet acte, le propriétaire et l'ancien gérant du camping de Bon-abri n'ont pas procédé à un déplacement de leur clôture, occupant toujours le territoire classé en Réserve naturelle. Le nouveau gérant a évacué la plupart des mobil-home présent sur le camping. Le dernier mobil-home présent dans la Réserve naturelle a été évacué en avril 2023. Suite à des échanges par courrier et une rencontre sur le terrain entre les services de l'État, les gestionnaires de la Réserve naturelle et l'entreprise Nature d'O s'accordent sur le fait que la clôture de séparation entre le camping de Bon Abri et la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc doit être conforme à la réglementation et suivre les limites de la Réserve naturelle définies par le DPM, conformément au décret de création du 28 avril 1998. Les travaux de pose de clôtures et de renaturation devraient être réalisés dans le second semestre 2024.



Référence plan de gestion

IP.13 Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Départemental.





Référence plan de gestion

CI.01 Réaliser la maintenance du balisage terrestre et maritime.

CI.04 Réaliser et maintenir un balisage du site dunaire.

-Maintenance des clôtures



Une clôture temporaire de mise en défens de la zone végétalisée à l'ouest de la plage Bon abri est installée de mai à septembre. Quant à la partie est, quelques poteaux sont encore présents de façon à limiter le piétinement des dunes par les visiteurs. Des panneaux d'information sur la fragilité des dunes sont posés tous les ans sur l'ensemble du site afin de garantir la protection des habitats et des espèces. Afin de protéger les couples de Petit gravelot pendant leur reproduction (voir page 8), une clôture temporaire a été installée de mai à septembre sur le site de Saint-Maurice, avec la pose d'un panneau rappelant l'importance de respecter les aménagements.

- Maintenance du balisage maritime

Des interventions manuelles régulières sont nécessaires afin de s'assurer du bon état du matériel (émerillon, manilles, bouée,) et de remplacer certains éléments tels que les bouées qui subissent les coups de vent et la houle. Pour les opérations « lourdes » (mise en place d'un corps mort), les services techniques de SBAA sont sollicités pour obtenir l'aide d'une tractopelle.



Rappelons que 10 bouées installées sur le domaine maritime délimitent le territoire de la Réserve naturelle. A cela s'ajoutent 8 petites bouées afin d'identifier la zone de transit.

- Entretien régulier des panneaux d'information



Aux entrées de la Réserve naturelle, des panneaux d'information du public sont disposés afin de rappeler l'existence de la Réserve et les règles à respecter à l'aide de pictogrammes réglementaires. Ces panneaux sont régulièrement vérifiés pour veiller à leurs bonnes visibilitées.

En février 2023, les co-gestionnaires ont installé avec l'aide des services techniques de Saint-Brieuc, un nouveau panneau d'entrée de la Réserve au niveau de la plage du Valais. L'endroit d'installation a été revu afin de mieux informer les usagers. Une vitrine permet d'y insérer des informations ou les arrêtés municipaux.



Ce nouveau panneau a suscité une contestation des riverains tant sur son positionnement que sur les informations présentes (limite de Réserve). Cette contestation a cessé à la fin de l'été suite à un rajout d'informations dans la vitrine ainsi qu'un courrier des co-gestionnaires à destination de l'association locale.

Deux nouveaux panneaux rappelant que les chiens doivent être tenus en laisse, ont été installés aux abords de la Réserve, sur la partie enrochement du port du Légué, après accord de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- Balisage dans les dunes de Bon-abri

L'entrée de la plage de Bon-abri accueille de nombreux usages tout au long de l'année et notamment l'export des algues vertes vers des camions en période estivale. A ce moment-là, les risques de sécurité vis à vis du public sont réels. Ainsi, un chemin de déviation est alors installé via le site départemental des dunes de Bon-abri. Des panneaux d'information sont installés afin de guider le public vers la plage.



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

La mise en œuvre d'une politique de protection ne peut se réaliser sans un appui scientifique indispensable à la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent l'évolution des écosystèmes littoraux. La recherche est un outil indispensable pour une politique à la fois de protection et de gestion du littoral. Le développement des connaissances vis-à-vis de la crise environnementale de perte de biodiversité doit être une priorité, et les Réserves naturelles sont des sites privilégiés pour mettre en place des programmes d'études, de suivis et de recherche.

L'une des grandes missions de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est d'assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces de son territoire. Pour y répondre, la Réserve mène tout au long de l'année des programmes scientifiques en autonomie ou en collaboration avec son réseau de partenaires scientifiques ainsi qu'avec des étudiants en thèse ou stagiaires.

Ces missions scientifiques amènent aussi à une ouverture internationale par le partage de connaissances et de données.

SOMMAIRE

1. Suivis naturalistes 2023	16
2. Publications	17
3. Mise à jour de la "synthèse ornithologique"	18
4. Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant	21
5. Cartographie des plantes invasives	22
6. ResTroph : bilan 2018-2023	23
7. Perspectives 2024	24



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence plan de gestion

voir tableau

Suivis naturalistes à long terme

compartiment	intitulé	périodicité	ref PG
avifaune	Comptage de l'avifaune	2 fois par mois	CS.19
	Comptage laridés	1 fois par an	CS.19
	Comptage Wetlands International	1 fois par an	CS.19
	Suivi temporel des oiseaux commun (STOC)	2 fois par an	CS.27
	Recherche d'individus bagués		CS.19
	Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.		CS.25
	Suivi de la reproduction du Tadorne de Belon	1 fois par an	CS.26
	Evaluation des ratios de juvéniles (bernaches, B.sanderling)	2 fois par an	CS.19
mammifère	Suivi des échouages de mammifères marins		CS.50
	Suivi de la Loutre (secteur de Pont-Roland)	2 fois par an	CS.33
poisson	Suivi du rôle de nurserie des prés salés pour les poissons dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral	1 fois tous les 2 ans	CS.30
flore	Suivi d'espèces remarquables des dunes de Bon-Abri :		
	<i>Ophrys apifera</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Crambe maritima</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Pyrola rotundifolia</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Eryngium maritimum</i>	1 fois par an	CS.35
	Suivi de la dynamique végétale des prés-salés	1 fois tous les 5 ans	CS.29
benthos	Evaluation du gisement de coques	1 fois par an	CS.04
	Suivi de la dynamique des mollusques bivalves	1 fois par an	CS.01
	Suivi des peuplements benthiques intertidaux en lien avec la dynamique morpho-sédimentaires.	1 fois tous les 10 ans	CS.03
	Surveillance des Habitats benthiques dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral	1 fois par an	CS.02
amphibien	Suivi de la dynamique de la Grenouille agile	1 fois par an	CS.35
sédimentologie	Suivi de la dynamique des bancs, cordons sableux et filières	1 fois par an	CS.16
paysage	Observatoire photographique des paysages	1 fois par an	CS.45
activités humaines	Suivi de l'activité de pêche récréative et professionnelle	tous les 5 ans	CS.07

“Les Réserves naturelles sont indéniablement des sites privilégiés pour la mise en place de suivis à long terme qui concerneront à la fois la dynamique des milieux et de la biodiversité, ainsi que l'évaluation de la gestion conservatoire(...) Ces suivis à long terme, envisagés dans le cadre de réseaux thématiques de Réserves ou dans le cadre de programmes nationaux, requièrent l'adoption de protocoles standardisés et opérationnels, permettant d'effectuer des analyses diachroniques au sein d'une Réserve, ainsi que des comparaisons inter-sites. Ils peuvent en outre fournir des informations sur l'impact des changements globaux sur la biodiversité.

Les suivis ont parfois aussi pour objectif d'évaluer l'impact des opérations de gestion. Le gestionnaire doit s'efforcer de développer des partenariats en vue de développer de tels suivis qui peuvent porter à la fois sur les espèces à forte valeur patrimoniale, mais également sur des espèces plus fréquentes.” (F. Bioret, 2003, Le courrier de l'environnement).

En savoir plus sur les actions de connaissance

Thèse :

Robert A., 2023, Les promesses de l'autre Construire l'acceptation sociale des réserves naturelles en Bretagne et en Haute-Savoie. Université Savoie Mont-Blanc. 665p.

[En savoir plus sur ce programme de recherche ici](#)

Articles scientifique :

Sturbois A., De Cáceres M., Bifulchi, A. Bioret F., Boyé, A. Gauthier O., Grall, J. et al. 2023. Ecological Quality Assessment: A Framework to Report Ecosystems Quality and Their Dynamics from Reference Conditions. *Ecosphere* 14(12): e4726. <https://doi.org/10.1002/ecs2.4726>

Rapports :

Gonidec-Le Bris E., 2023. *Évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc*. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 123 p.

Ponsero A., Solsona N., Sturbois A., Jamet C., et Dabouineau L., 2023. *Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2023*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 36 p.

Ponsero A., Sturbois A., solsona N., Jamet C., et Dabouineau L., 2023. *Evaluation spatiale et temporelle des mollusques bivalves (Scrobicularia plana, Limecola balthica, Macomangulus tenuis, Fabulina fabula, Cerastoderma edule, Donax vittatus...) de la baie de Saint-Brieuc, 11^{ème} édition*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 62 p.

Ramos M., 2023. Inventaire complémentaire des chauves-souris de l'Espace Naturel Sensible départemental des Dunes de Bon Abri, à Hillion (22). Conseil Départemental des Côtes-d'Armor. 26p.

Solsona N., Sturbois A., Jamet C., et Ponsero A., 2023. *Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant. Rappels d'écologie, Statut et synthèse locale des connaissances*. Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 60 p.

Sturbois A., 2023. *Bilan du programme ResTroph 2018-2023*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 16 p.

Sturbois A. et Ponsero A., 2023. Synthèse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc, phénologie et évolution des effectifs, 4^{ème} édition, 1970-2022. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 130 p.

[Les rapports sont accessibles ici](#)



Référence plan de gestion

CS.58 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

PR.01 Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.

PR.02 Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.

- Stagiaires :

La Réserve naturelle a accueilli 17 stagiaires :

- Master 2 : 1

- Licence 3 : 1

- Licence 2 : 2

- BTS GPN : 3

- CNEPT : 1

- Terminal : 1

- 1^{ère} : 5

- Seconde : 1

- 3^{ème} (stage découverte) : 2

- Apprentissage

Tom CATHERINE
en formation BTS GPN

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence plan de gestion

CS.01 Suivre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.

Mise à jour de la "synthèse ornithologique"

Des données de recensement de l'avifaune sont disponibles depuis 1970. Initialement limitées au mois de janvier, elles deviennent mensuelles à partir de 1996 grâce à la mobilisation de bénévoles, notamment du Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA), et à l'installation effective de l'équipe de la Réserve naturelle début 2000. Les comptages de mi-janvier coordonnés par l'ONG Wetlands International y sont également réalisés depuis 1970. Depuis 2012, l'effort de suivi a doublé avec la programmation systématique de deux comptages par mois. Un réseau de bénévoles actifs prospecte toujours très régulièrement le site, ce qui permet de mettre en évidence certaines observations d'espèces ponctuelles ou rares.

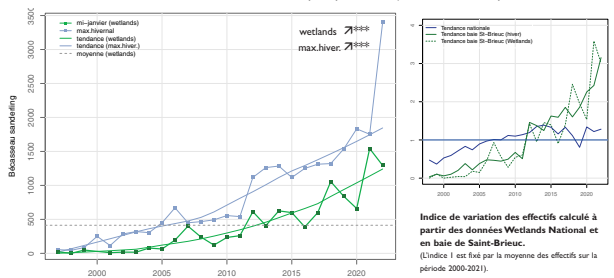
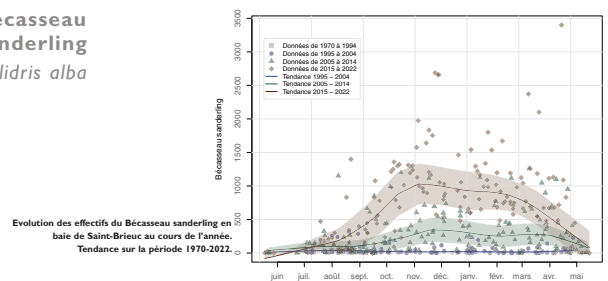
Le travail de suivi mis en œuvre sur le site depuis plus de 50 ans permet d'évaluer son importance pour l'avifaune et son évolution dans le temps. Couplées à d'autres études (peuplements benthiques, zones d'alimentation...), ces données permettent également d'améliorer la compréhension du fonctionnement du fond de baie.



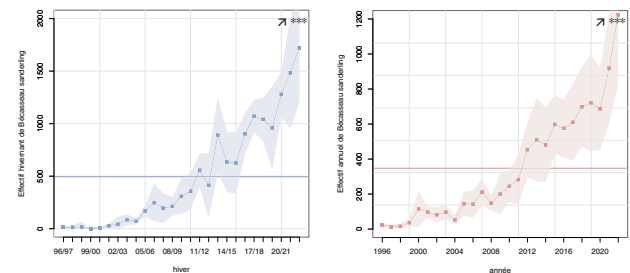
Synthèse ornithologique 1970-2022
Phénologie et évolution locale des effectifs

Sturbois A., Ponsero A., 2023. Synthèse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc, phénologie et évolution des effectifs, 4^{ème} édition, 1970-2022. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 130 p.
[Synthese disponible ici](#)

Bécasseau sanderling *Calidris alba*



Evolution des effectifs du Bécasseau sanderling en baie de Saint-Brieuc pour la période 1997-2022, à partir des données des comptages Wetlands effectués à la mi-janvier.



Evolution des effectifs moyens du Bécasseau sanderling en baie de Saint-Brieuc pour la période 1996-2022, établie à partir des données des comptages mensuels.

Cette 4^e version permet de réaliser un point sur l'évolution des effectifs des principales espèces présentes en fond de baie de Saint-Brieuc. Mise à jour à l'échelle de chaque plan de gestion, cette synthèse constitue un document de référence pour les gestionnaires et un moyen d'accéder rapidement à l'information pour les différentes instances administratives et les ornithologues et naturalistes intéressés. Elle complète une version interactive mise en ligne ([application shiny synthèse ornithologique disponible ici](#))

Le peuplement de limicoles fréquentant la baie de Saint-Brieuc augmente progressivement à partir du mois de juin pour atteindre un maximum aux mois de décembre-janvier, puis décroît progressivement jusqu'au mois de mai. Quelque soit les décennies, le profil reste globalement semblable même si on observe pour les deux dernières décennies une augmentation des effectifs de novembre à janvier.

D'importantes fluctuations interannuelles s'observent à l'échelle spécifique d'une part et au niveau du peuplement d'autre part. Depuis début 2000, on observe une augmentation des effectifs de Bécasseau sanderling, de Courlis cendré, et des Chevaliers gambette et aboyeur. Sur cette période, cette tendance à l'augmentation en baie est même plus accentuée que celle observée au niveau national pour ces espèces.

Le peuplement d'anatidés fréquentant la baie de Saint-Brieuc augmente progressivement à partir du mois de septembre pour atteindre un maximum aux mois de décembre-janvier, puis décroît progressivement jusqu'au mois de mai. Les données depuis les années 1970 montrent une forte augmentation des effectifs à partir des années 1980 pour atteindre un maximum au cours des décennies 1990 et 2000 avec environ 5000 anatidés. A partir de 2010, on observe une diminution brusque des effectifs, puis une certaine stabilisation aux alentours de 2 000 à 3 000 anatidés. Depuis 2016, on observe une augmentation des effectifs des anatidés à environ 3 500 à 4 000 individus. Les diminutions d'effectifs de Bernache cravant et dans une moindre mesure de Canard siffleur sont principalement responsables de cette évolution globale du peuplement. A noter que les effectifs de Tadorne de Belon et dans une moindre mesure de Canard colvert augmentent au sein du peuplement.

L'anse d'Yffiniac regroupe plus de 80 % des oiseaux en reposoir de marée haute. Si les principaux reposoirs se situent dans la Réserve Naturelle, les zones d'alimentation se distribuent largement au-delà de son périmètre. 11 espèces comportent des effectifs d'importance nationale (>1% des effectifs présents) et 1 espèce des effectifs d'importance internationale sur la période 1998-2022. Parmi elles, 10 espèces de limicoles présentent des effectifs d'importance nationale : Bécasseau maubèche (6.7 %), Barge rousse (5.3 %), Huîtrier pie (4.8 %), Bécasseau sanderling (4 %), Pluvier doré (2.8 %), Courlis cendré (2.4 %), Chevalier gambette (1.4%), Chevalier aboyeur (1.1 %) et le vanneau huppé (1 %). Concernant les anatidés, les effectifs de Bernache cravant sont d'importance internationale (1 %, soit 2.2 % de la population nationale) et d'importance nationale pour la Macreuse noire et Macreuse brune (2.7 %) et le Canard pilet (1%).

Le fond de baie de Saint-Brieuc constitue donc une zone humide d'importance internationale pour les l'hivernage des oiseaux d'eau.

	Moyenne												Tendance			
	1970-1994			1995-2004			2005-2014			2015-2022			Baie St Brieuc		Nationale	
	janvier	hiver	annuelle	janvier	hiver	annuelle	janvier	hiver	annuelle	janvier	hiver	annuelle	1970-2022	2010-2022	1980-2022	2010-2022
Limicoles																
Avocette élégante	1	4	4	2	2	1	5	5	3	4	3	3	⇔	⇔	↗	⇔
Barge à queue noire	1	1	1	6	6	7	6	5	4	2	3	6	⇔	⇔	↗	↗
Barge rousse	825	811	632	717	445	229	509	369	199	280	193	114	↘	↘	↘	↘
Bécasseau maubèche	2 438	2 283	1 811	3 017	2 210	1 161	2 500	1 796	967	2 142	1 694	946	⇔	⇔	↗	⇔
Bécasseau minute		2	2	1	2	10	1	1	3			4	⇔	⇔	↗	⇔
Bécasseau sanderling		30	15	28	32	50	316	381	302	873	1 050	746	↗	↗	↗	⇔
Bécasseau variable	2 444	2 227	1 705	2 470	1 940	986	1 888	1 707	727	1 902	1 843	819	⇔	⇔	↗	⇔
Bécassine des marais	2	2	2	6	4	2	9	7	6	29	20	16	↗	↗		
Bécassine sourde					1	1	2	2	2	2	2	2	⇔	⇔		
Chevalier aboyeur	1	2	5	4	3	4	2	3	4	5	4	5	↗	↗	↗	↗
Chevalier arlequin	1	1	1	1	2	2	1	1	1	2	2	2	⇔	⇔	↗	⇔
Chevalier combattant	3	2	3	33	17	10	6	7	4		1	2	⇔	⇔	⇔	?
Chevalier culblanc	1	2	1	2	2	2	2	1	2	2	2	2	⇔	⇔	↗	↗
Chevalier gambette	5	6	7	26	18	14	47	42	28	81	75	42	↗	↗	↗	⇔
Chevalier guignette		2	2	2	2	2	1	1	3	1	2	4	⇔	⇔	↗	↗
Courlis cendré	426	423	423	336	384	322	645	666	575	743	754	648	↗	↗	↗	↘
Courlis corlieu		1	7		10	10		1	6	2	7	9	⇔	↗	↗	↗
Grand Gravelot	26	80	75	80	74	95	77	56	74	60	68	62	⇔	⇔	↗	⇔
Huîtrier pie	2 887	2 944	2 545	2 307	2 191	1 493	2 454	2 237	1 372	2 266	2 031	1 342	⇔	⇔	↗	⇔
Pluvier argenté	177	158	125	229	219	145	234	196	112	185	171	100	⇔	⇔	↗	⇔
Pluvier doré	42	165	149	1 194	616	413	543	334	275	282	235	198	↗	⇔		
Tourneperrière à collier	10	50	37	98	87	61	135	123	78	87	84	56	↗	⇔	↗	⇔
Vanneau huppé	24	381	343	1 629	930	698	752	535	388	424	400	311	↗	⇔		
Anatidés																
Bernache cravant	1 492	1 267	1 136	3 607	3 026	1 696	2 330	1 832	904	1 419	1 416	694	⇔	↘	↗	⇔
Canard chipeau	18	16	15	31	27	23	11	9	8	3	5	5	↘	↘	↗	⇔
Canard colvert	338	226	204	371	436	317	408	324	191	417	423	278	↗	↗	⇔	↘
Canard pilet	487	411	345	250	176	115	123	98	73	107	86	60	↘	⇔	⇔	⇔
Canard siffleur	507	412	352	1 002	852	488	292	407	277	147	199	152	↘	↘	↗	↘
Canard souchet	10	10	13	33	25	18	32	20	19	13	7	19	↘	↘	↗	↗
Eider à duvet	2	5	5	52	48	29	8	7	6	9	10	7	↗	⇔	↘	↘
Macreuse brune		5	5	11	10	10	11	7	11	9	7	46	⇔	⇔	↘	?
Macreuse noire	1 149	966	879	677	587	372	753	556	408	472	369	261	⇔	?	↘	?
Oie cendrée		8	18	2	9	23	2	25	16	7	6	5	⇔	⇔	↗	↘
Sarcelle d'hiver	262	225	179	153	92	55	129	53	36	89	40	32	↘	⇔	↗	⇔
Tadorne de Belon	157	112	90	183	151	89	170	135	84	238	206	130	↗	↗	↗	↘
Podicipédidés																
Grèbe à cou noir	8	26	21	26	21	27	65	28	28	18	9	7	⇔	⇔	↘	↘
Grèbe castagneux	3	43	35	11	13	13	5	4	3	5	4	3	⇔	⇔	↗	⇔
Grèbe huppé	52	43	26	149	105	81	241	198	114	720	479	221	↗	↗	⇔	⇔
Ardéidés																
Aigrette garzette	4	6	6	30	20	28	23	17	29	18	15	25	↗	⇔	↗	↗
Grande aigrette			1			1	1	1	2	1	1	1	↗	⇔		
Héron cendré	8	9	8	9	7	8	4	5	7	5	4	7	↘	⇔	↗	↗
Héron garde-bœufs				3	4	4	8	6	4	66	108	134	↗	↗		
Autres espèces																
Cormoran huppé		3	2	11	5	5	6	30	30	4	4	4	⇔	⇔		
Faucon pèlerin	1	1	1	2	1	1	2	2	1	2	1	1	⇔	⇔		
Hibou des marais		1	1		2	1	5	4	4	3	3	3	↗	⇔		
Puffin des Baléares			1	1	37	220	243	62	236			459	↗	⇔		

Synthèse des effectifs moyen d'oiseaux d'eaux recensés sur le fond de la baie de Saint-Brieuc depuis les années 1970 (extrait de la synthèse ornithologique disponible [ici](#)).

Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant.

L'ichtyofaune amphihaline regroupe les poissons effectuant une partie de leur cycle de vie en milieu marin et l'autre partie en eau douce. Les estuaires sont donc des zones indispensables permettant leur passage d'un milieu vers l'autre.

La Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc s'étend sur 1140 ha et comprend de nombreux habitats, parmi lesquels l'estuaire du Gouessant. Cet estuaire est impacté par l'intensité des activités agricoles et des obstacles bloquant la circulation de ces espèces (barrage de Pont-Rolland, barrage des Ponts-neuf).

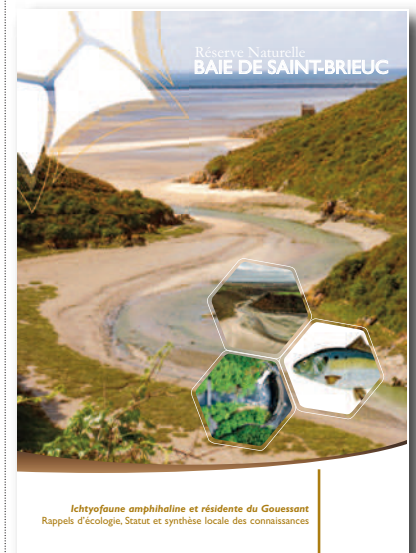
5 espèces amphihalines principales sont observées sur le Gouessant. Les aloses (Grande alose particulièrement) sont observées régulièrement en reproduction au pied du barrage de Pont-Rolland, tout comme la lamproie marine depuis quelques années. Le saumon atlantique et la truite commune ne sont que de passage, le barrage ne leur permettant pas de remonter plus haut. L'anguille européenne est quant à elle présente en aval et en amont du fait d'une passe installée leur permettant de coloniser l'amont du cours d'eau.

Considérant le statut des espèces amphihalines allant de la préoccupation mineure pour le saumon à danger critique d'extinction pour l'anguille, la désignation de certaines espèces d'intérêt communautaire par la directive habitat faune flore, ainsi que les nombreuses pressions les impactant, il est important de préserver au maximum leurs habitats. De plus, un effacement du barrage, dont l'opportunité et la faisabilité sont en cours de réflexion, permettrait d'améliorer les potentialités d'accueil du Gouessant pour les poissons migrateurs.



Référence plan de gestion

ACS.32 Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.



Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant
Rappels d'écologie, Statut et synthèse locale des connaissances

Solsona N., Sturbois A., Jamet C., et Ponsoero A., 2023. *Ichtyofaune amphihaline et résidente du Gouessant. Rappels d'écologie, Statut et synthèse locale des connaissances.* Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 60 p.
[Disponible ici](#)

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Cartographie des plantes invasives



Référence plan de gestion

CS.10 Suivre les espèces éventuellement introduites

Marchon E., 2023. Diagnostic des plantes invasives en périphérie et sur la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc.

Les plantes invasives concurrencent les espèces locales et conduisent à une homogénéisation du paysage et à un appauvrissement de la biodiversité locale.

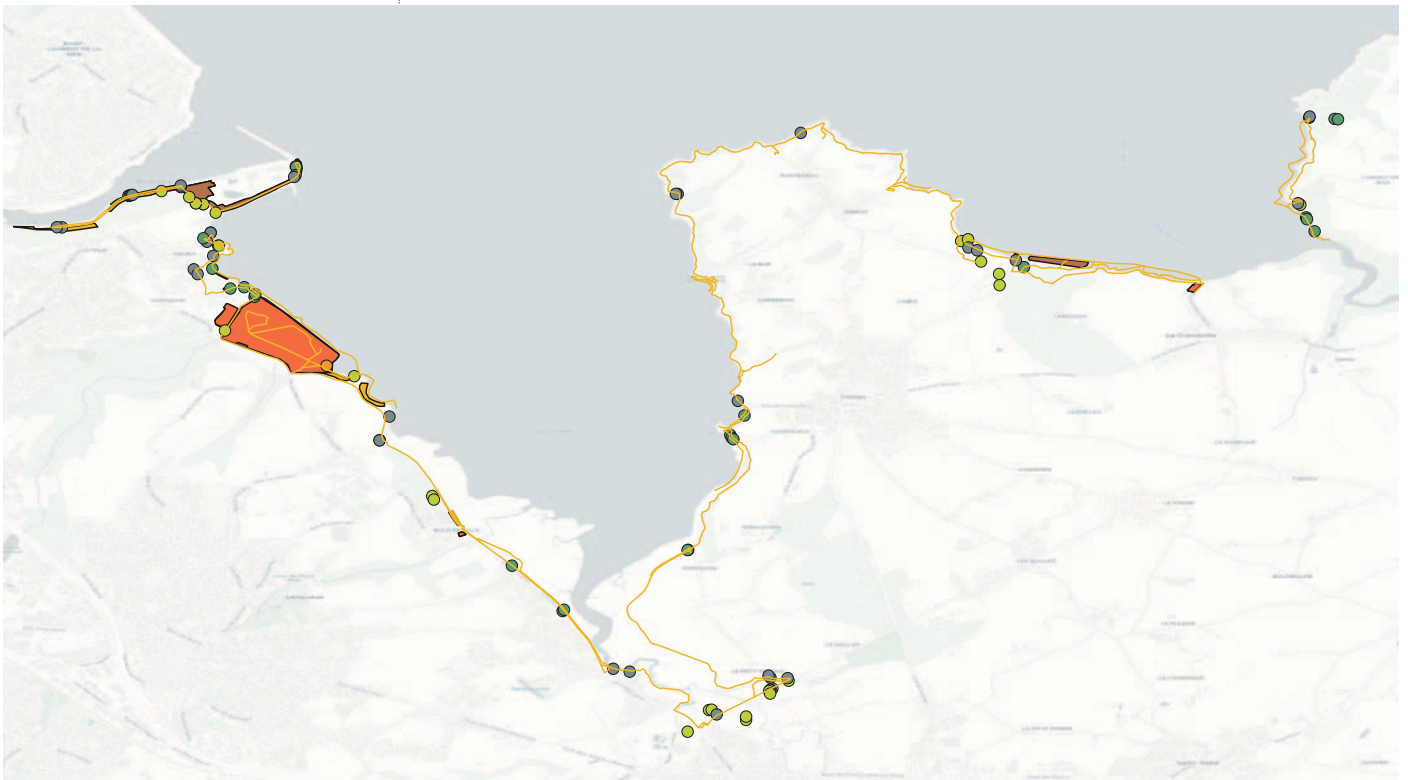
Durant l'automne 2023, un travail mené par une stagiaire en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) a permis de dresser un diagnostic complet des plantes invasives localisées dans et en périphérie immédiate de la Réserve naturelle.

Le travail a cerné 6 espèces de plantes ayant un statut d'invasif : le Sénéçon du Cap, la Renouée du Japon, le Baccharis, le Yucca, le Buddléia et l'Herbe de la Pampa. Seuls le Sénéçon du Cap et le Baccharis font ou ont fait l'objet de coupes et d'arrachages dans le cadre de chantiers menés par l'équipe de la Réserve naturelle.

A l'issue de ce travail, les co-gestionnaires de la Réserve disposent :

- d'une cartographie complète de la localisation des plantes invasives avec sa base de données associées (Nom, localisation précise, type de propriétaire, accessibilité,...)
 - de fiches espèces reprenant la biologie de la plante
 - de propositions d'actions dans le but de lutter contre la prolifération de ces plantes.
- Ces actions seront déclinées dans les années futures.

Ce travail ne fait que conforter la nécessité de travailler en réseau, avec les communes voisines/propriétaires privés et publics afin d'avoir une portée efficace de lutte contre les espèces végétales invasives.



ResTroph : bilan 2018-2023

L'année 2023 était la dernière année du programme ResTroph Baie de Saint-Brieuc avec deux principales actions financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DREAL Bretagne. Ce programme de recherche a porté principalement sur :

- (1) L'évolution des communautés benthiques depuis 1987 ;
- (2) le fonctionnement trophique de la baie et la fonction de nurserie pour les poissons ;
- (3) le niveau de connaissance des acteurs de la gouvernance et le transfert de connaissances vers les acteurs du territoire.

Le programme ResTroph a été construit autour de trois phases. Les deux premières ont permis l'acquisition de nouvelles données et de les analyser. La troisième phase a permis la modélisation du fonctionnement trophique ainsi que le transfert de la connaissance vers les acteurs de la baie de Saint-Brieuc. Le programme a permis, en outre, le développement de nouveaux outils d'analyses et de modélisation des trajectoires écologiques.

Le programme ResTroph baie de Saint-Brieuc s'est appuyé sur la thèse en écologie marine d'Anthony Sturbois et l'animation d'un réseau de partenaires à l'interface recherche/gestion. Les résultats mettent en évidence une évolution contrastée des habitats benthiques qui semblent plus stables en intertidal, à l'inverse du subtidal où l'évolution observée traduit une perturbation physique des fonds.

Sur l'aspect trophique, le phytoplancton constitue la principale source à la base du réseau trophique en complément d'un apport variable du microphytobenthos produit par les vasières. D'un point de vue quantitatif, les résultats soulignent que le système pourrait être proche de sa limite de capacité de charge selon l'échelle spatiale considérée.

Les acteurs se représentent difficilement l'évolution et le fonctionnement trophique de la baie, ce qui justifie l'intérêt de communiquer sur les acquis du programme. L'attachement à la baie et la vision commune d'une baie sous pression constituent deux éléments importants qui caractérisent le réseau des acteurs de la gouvernance en baie.

L'édition d'un document de synthèse et de 2 dossiers de La Lettre, ainsi que la présentation des résultats dans différentes instances regroupant les acteurs de la Baie de Saint-Brieuc ont permis de rendre plus accessible les résultats du programme ResTroph. Ces résultats sont aujourd'hui utilisés pour répondre à certaines problématiques de gestion et de conservation.

L'ensemble des documents produits dans le cadre de ce programme est disponible [ici](#)



Référence plan de gestion

AD.7 Développer les connaissances sur les réseaux trophiques et les flux d'énergie dans le cadre du programme de recherche ResTroph.



Sturbois A., 2023. *Bilan du programme ResTroph 2018-2023*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 16 p.
[Disponible ici](#)

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

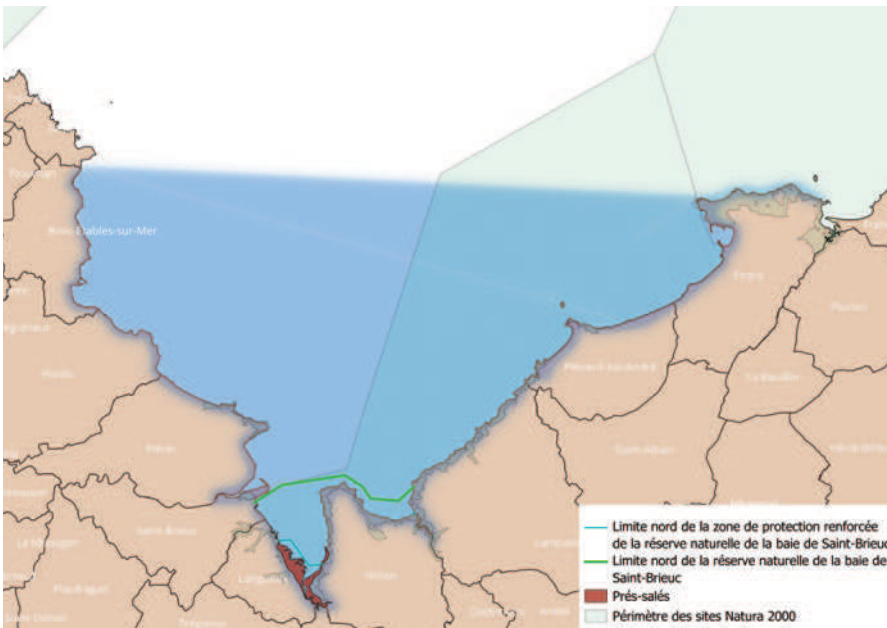
Perspectives 2024

Afin de répondre aux objectifs scientifiques du plan de gestion de la Réserve naturelle et poursuivre la dynamique de recherche de la Réserve naturelle et de VivArmor Nature un important travail prospectif a été réalisé pour développer trois nouveaux programmes de recherches pour 2024-2025.

Le programme AviTrack visera ainsi à étudier l'utilisation de la baie par les oiseaux par suivi GPS en vue de développer les connaissances nécessaires pour juger de la pertinence du périmètre actuelle de la réserve. Il sera mis en œuvre notamment en lien avec l'Université de la Rochelle (LIENS), l'Office Français de la Biodiversité et des gestionnaires d'Aires marines protégées et certains partenariats sont d'ores et déjà envisagés à l'échelle internationale.

Le programme EvoSedEau co-porté avec l'Université de Bretagne Sud et le CEREMA Saint-Brieuc portera quant à lui sur l'étude de l'évolution sédimentaire à long-terme de la baie de Saint-Brieuc et le suivi des paramètres physico chimique de la masse d'eau. Les résultats d'EvoSedEau seront mis au service de la gestion de la baie.

Le diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et des périmètres des aires protégées. L'équipe de la réserve naturelle a initié en 2023 un diagnostic qui sera mené jusqu'en 2025. L'objectif est d'étudier, sur un périmètre élargi, les enjeux de biodiversité et de géodiversité ainsi que les activités et les usages qui peuvent les impacter. Ce diagnostic permettra d'évaluer les besoins de protection de ces enjeux et servira de base pour réfléchir à la pertinence des périmètres des aires protégées de la baie de Saint-Brieuc. Ce diagnostic sera mené en concertation avec des partenaires et des experts locaux.



Périmètre d'étude du diagnostic du patrimoine naturel

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Un des rôles des Réserves naturelles est de faire découvrir le patrimoine naturel, de sensibiliser et d'éduquer le public en faveur de la conservation de la nature à travers des actions de sensibilisation.

Outre la conservation du patrimoine, qui a justifié sa création, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc située en périphérie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, est un espace privilégié pour la sensibilisation et la pédagogie à l'environnement. La protection des milieux naturels nécessite une sensibilisation et une information des différents publics (scolaires, riverains, touristes...). La connaissance du patrimoine naturel par le plus grand nombre est une des conditions de sa sauvegarde et de l'acceptation d'un

espace protégé comme une Réserve naturelle dans le contexte socio-économique local.

Les Réserves naturelles contribuent à construire, auprès des différents publics, une conscience globale de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et à terme doivent faire évoluer notre perception et notre rapport à la nature. Cette approche nécessite non seulement l'accueil du public sur le site, mais aussi de participer aux manifestations, festivals, cafés de la science, conférences...

SOMMAIRE

1. Les ambassadeurs de la baie	26
2. 4 ^{ème} fête des migrateurs	28
3. La Réserve naturelle dans la presse	29
4. Animations pour les 25 ans	30
4. La Lettre & l'Huîtrier-pie	32
5. Sensibilisation du public	33
5. Fête de la science.....	33
6. La Réserve naturelle en vidéos	33



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence
plan de gestion

PA.05 Multiplier les animations sur le territoire de la Réserve naturelle.

PA.09 Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, débats...).

Les ambassadeurs de la baie

Depuis l'été 2020, VivArmor Nature anime un groupe de bénévoles « ambassadeurs de la baie » afin d'améliorer la connaissance et l'appropriation de l'outil « Réserve naturelle » par les usagers. A chaque période de vacances scolaires, les bénévoles vont à la rencontre des visiteurs sur les sites les plus fréquentés de la Réserve naturelle pour expliquer les richesses naturelles, les enjeux de conservation et la réglementation du site. Chaque tournée de sensibilisation mobilise deux à trois bénévoles durant trois heures.

Avant de se lancer, les ambassadeurs bénéficient d'une formation théorique et pratique d'une journée, dispensée par le garde-technicien. Les personnes qui intègrent le groupe après la formation apprennent directement sur le terrain, aux côtés des ambassadeurs aguerris. Pour s'organiser et se préparer, les bénévoles s'appuient sur un espace de partage en ligne, comprenant un agenda pour s'inscrire aux tournées et de nombreuses ressources pour réviser les messages à transmettre aux visiteurs (foire aux questions, support de la formation, documents de gestion...). Sur le terrain, les ambassadeurs sont identifiés grâce à des casquettes, T-shirts et gilets et disposent d'un sac à dos avec tout le matériel nécessaire : fiches terrain, documents à remettre aux usagers (plaquettes générales et thématiques), mémos pour les bénévoles (messages à mettre en avant, carte des sites à prospecter, rappels sur la réglementation), paires de jumelles, laisses à donner aux maîtres de chiens non équipés... Ces laisses ont été confectionnées à partir de cordes d'escalade données par l'association des grimpeurs briochins.



Cette année, un nouveau format de sensibilisation a été mis en place en plus des tournées sur les plages. Le principe : un rendez-vous mensuel pour observer les oiseaux aux côtés des ambassadeurs. Les objectifs sont multiples : mettre en avant la diversité et la sensibilité des oiseaux qui fréquentent le site, expliquer la réglementation dans un autre cadre d'échanges que les maraudes, permettre à certains bénévoles de monter en compétence dans la reconnaissance des oiseaux. Ces premiers rendez-vous ont permis des moments conviviaux et des échanges riches autour des longues vues et ont plu autant aux ambassadeurs qu'aux personnes rencontrées.

En 2023, entre les tournées, les rendez-vous des ambassadeurs et les stands, ce sont **818 heures de bénévolat** qui ont été comptabilisées. 27 personnes se sont mobilisées pour effectuer 27 tournées qui ont permis **de rencontrer 1098 personnes** (contre 858 en 2022). Les stands et les rendez-vous mensuels des ambassadeurs ont permis de sensibiliser 1309 personnes en plus.

La fiche terrain renseignée par les bénévoles après chaque échange avec un groupe de visiteurs permet d'évaluer le comportement des usagers et l'efficacité des campagnes de sensibilisation. Sur une tournée de sensibilisation, les bénévoles ont rencontré en moyenne 15 groupes de visiteurs (moyenne de 41 personnes), contre 6 groupes de visiteurs (moyenne de 16 personnes) durant l'année 2022. Sur l'année entière, 28% des groupes de visiteurs étaient en infraction et parmi ces personnes, 93% ont adopté les bons gestes après à l'issue de l'échange. La proportion des groupes ayant connaissance de l'existence de la Réserve naturelle atteint 61% toutes campagnes confondues. Toute l'année, l'action a été bien accueillie, avec 95% des groupes réservant un bon accueil aux bénévoles.





Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

4^{ème} fête des migrateurs



Fête des oiseaux migrateurs, initiée par Gilles Allano, bénévole fidèle de la Réserve naturelle et co-fondateur de VivArmor Nature, est organisée chaque année au mois d'octobre. La quatrième édition avait lieu cette année du 1^{er} octobre au 17 novembre 2023.

Cette initiative bénévole a pour objectif de sensibiliser les riverains de la Réserve naturelle à la présence des oiseaux migrateurs en baie de Saint-Brieuc et à la responsabilité du site protégé quant à leur accueil et leur conservation. La manifestation était organisée par VivArmor Nature, en partenariat cette année avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, la commune de Languieux et de Plérin, la maison de la baie, Litt'Obs, et le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA).

Environ 250 personnes sont venues profiter des nombreuses activités proposées dans le cadre de cette fête : stand de découverte des oiseaux de la baie, expositions, sorties ornithologiques, initiation à un comptage ornithologique ou encore portes ouvertes sur le suivi de la migration à La Cotentin.



Au programme 2023 :

- **Le rêve d'Icare**, exposition proposée par Guénolé Noirel sur les oiseaux de la baie, photographe autodidacte amoureux de la nature depuis son plus jeune âge.
- **Croquez la baie**, exposition proposée par la maison de la baie, à partir de croquis réalisés par Benoît Perrotin qui proposent une balade naturaliste dans la Réserve naturelle.
- **Un stand d'observation et d'animation sur la migration** en baie de Saint-Brieuc, animé par VivArmor Nature sur le site de Bourienne à Langueux, lieu qui offre une vue privilégiée sur la Réserve naturelle et les nombreux oiseaux qui y stationnent.
- **Deux sorties ornithologiques sur la Réserve naturelle**, organisée par VivArmor Nature et la maison de la baie. Une sortie ornithologique organisée sur la commune de Plérin par Litt'Obs.
- **Des rencontres avec Guénolé Noirel** pour échanger autour des méthodes et des bonnes pratiques à avoir en photographie, tout en respectant l'environnement et les animaux.
- **Des projections de films jeunesse** à la médiathèque Le Point-Virgule sur le thème des oiseaux migrateurs.
- **Une initiation à un comptage ornithologique** aux côtés de l'équipe de la Réserve naturelle.
- **Les portes ouvertes sur le suivi de la migration** à la Cotentin aux côtés du GEOCA.



La Réserve naturelle dans les medias et sur les réseaux

42 articles sont parus dans la presse locale (Ouest France et le télégramme) sur les différents sujets concernant la Réserve naturelle (25 ans, espèces remarquables, déchets, biodiversité, comptages ornithologiques, police...). A cela s'ajoutent des interventions auprès d'autres médias :

France bleu armorique, RTL : des sujets sur la surveillance de la pêche à pied, le comptage Wetlands

France 3 Bretagne : un reportage les 25 ans de la Réserve (avec un direct en plateau), et un reportage sur l'Eider à tête grise

BBC : un épisode de la série "Great Railway Journeys" consacré à la Réserve naturelle (interviews et fourniture d'images).

La Réserve naturelle apporte également des éléments de communication via les bulletins municipaux.

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence plan de gestion

PA.05 Multiplier les animations sur le territoire de la Réserve naturelle.

PA.09 Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, débats...).



Référence plan de gestion

CC.05 Développer la présence de la Réserve naturelle sur les réseaux sociaux.

CC.06 Développer les contacts avec les médias locaux (points presse, conférences de presse, invitations de la presse lors d'actions sur la réserve, résultats d'études...).

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence
plan de gestion

PA.05 Multiplier les animations sur le territoire de la Réserve naturelle.

PA.09 Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, débats...).

Animations pour les 25 ans



Une Exposition “croquez la baie” : Il s'agit d'une exposition sous la forme d'une balade naturaliste à partir de croquis de terrain de Benoît Perrotin. Ces sujets (oiseaux, insectes, mammifères, plantes, paysages...) sont croqués sur le vif, au crayon à papier, puis complétés principalement à l'aquarelle. Pour lui, le dessin restitue une émotion, une ambiance, un comportement, une scène, saisis l'espace d'un instant par son regard d'observateur.



- “Les rendez-vous nature de la baie” : d'avril à décembre, des animations sur la Réserve naturelle ou à la Maison de la baie, pour découvrir les richesses de la baie, les actions menées par la Réserve, agir pour l'environnement où pour jouer avec la Réserve naturelle...

Les Rendez-vous nature de la baie

en avril : Rendez-vous aux grèves de Langueux (site de Bourienne), Vendredi 21 avril de 9h à 12h pour parler des vasières aux prés-salés, les services que nous rend le fond de baie.

en mai : Rendez-vous aux dunes de Bon-Abri, Samedi 27 mai à 14h30, pour découvrir ce hot-spot de la biodiversité de la baie de la Saint-Brieuc.

en juin : Mobilisons-nous pour la nature et à la découverte des métiers de la Réserve naturelle, rendez-vous à la maison de la baie pour nous rencontrer et parler actions pour la nature, le mercredi 21 juin à 14h30.

en juillet et en août : On joue avec la Réserve naturelle, à la Maison de la baie de 14h30 à 17h le mercredi 5 juillet, Mardi 11 juillet, mercredi 19 juillet, vendredi 28 juillet, vendredi 4 août, mercredi 9 août, jeudi 17 août, mardi 22 août.

en septembre : Dans le cadre des journées du patrimoine, découvrons un patrimoine qui existe depuis plusieurs millions d'années. Rendez-vous aux dunes de Bon-Abri le dimanche 17 septembre à 14h30.

en octobre : Le mercredi 18 octobre à 20 h, on parlera d'un des plus grands défis environnementaux actuel : les plastiques, microplastiques et autres déchets que l'on retrouve de partout sur la planète.

en novembre : C'est la fête des migrateurs. On partira à leurs découvertes dimanche 29 octobre à 9h à partir du site de Bourienne (Langueux).

en décembre : Le dimanche 10 décembre à 14h à la Maison de la baie, on en apprendra plus sur la migration et on ira à la rencontre des oiseaux à l'observatoire de Fronteven (Hillion).





- **Un appel à photographier la baie** : on sollicite le public à la participer à l'élaboration d'une exposition photographique dans le parc de la Maison de la Baie (en 2025), en proposant des images sur le thème *"Un espace, habitat, paysage, une espèce qui symbolise pour vous la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc"*.

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

- **Un appel à produire une création artistique** : Le jeune public est sollicité à produire une création sous forme de dessin, art plastique, vidéo, texte, poème, document sonore... sur le thème *"Un espace, habitat, paysage, une espèce qui symbolise pour vous la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc"*.

Dans la presse...

La réserve naturelle de la baie fête ses 25 ans

25 ans d'existence, ça se fête ! La réserve naturelle de la baie célèbre les actions menées pour la préservation de la biodiversité dans les Côtes-d'Armor et en profite pour sensibiliser le public.

D'avril à décembre, la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc fête ses 25 ans. Des activités, rencontres et jeux sont au programme. Cogérée par l'association Vivarmor Nature et Saint-Brieuc Armor agglomération, la réserve naturelle voit le jour le 28 avril 1998.

Soit 1 140 ha où une faune et une flore exceptionnelles peuvent s'épanouir entre les anses d'Yffiniac et de Morieux. Conservateurs, bénévoles, gardes techniciens, tous ont œuvré à la réalisation d'événements pour célébrer cet espace naturel et surtout pour sensibiliser sur sa fragilité.

Un trésor à comprendre pour mieux le défendre

2 066 espèces ont été inventoriées au sein de la baie de Saint-Brieuc. Des oiseaux migrateurs aux insectes, « tous participent à un cycle fragile et précieux », raconte Jean-Marc Labbé, cogestionnaire de la réserve et maire de La Méaugon.

« On parle beaucoup de climat et d'énergie renouvelable, mais pas assez de la biodiversité », regrette l'élu. Même si l'État s'est engagé à atteindre 30 % d'aires protégées d'ici 2030 sur le territoire national, Jean-



L'équipe de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc se prépare à fêter ses 25 ans.

PHOTO : QUEST-FRANCE



Il y a 25 ans, la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc voyait le jour

La Lettre & L'Huîtrier-pie



Référence plan de gestion

CC.03 Publier "la lettre" et "la pie bavarde".

La lettre est une revue bimensuelle incontournable de la réserve qui existe depuis 2001. Disponible en version papier et numérique, elle permet de traiter les sujets d'actualité de la Réserve et de consacrer un dossier thématique ; Elle est rédigée en interne par l'équipe de la réserve.



Rappel sur la divagation des chiens
Une espèce rare en baie de Saint-Brieuc

Zoom sur ... la Zygène de la spirée

25 ans de la Réserve naturelle - Jeux tout l'été



L'Huîtrier-pie est une revue à destination des enfants. Elle a pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes publics, par son aspect ludique et la vulgarisation scientifique des sujets traités, sur la biodiversité et les actualités au cœur de la Réserve naturelle. Chaque numéro fait l'objet d'une thématique choisie en lien avec l'environnement présent au gré des saisons. Elle est publiée tous les trimestres, distribuée à l'ensemble des écoles de l'agglomération de Saint-Brieuc et de Lamballe en version papier et disponible numériquement sur le site internet de la Réserve naturelle et sur demande. L'apprenti de la Réserve se charge de la rédiger.

Tous les anciens numéros de la lettre et de l'huîtrier-pie ainsi que tous les dossiers thématiques de la lettre sont téléchargeables sur le site de la Réserve naturelle. On peut également s'abonner gratuitement à ces deux revues.



Sensibilisation du public

Tout au long de l'année, la Réserve naturelle est sollicitée pour intervenir aussi bien dans des formations scolaires, quel que soit le niveau d'études qu'auprès des plus jeunes et centres de loisirs. Dans la mesure du possible, l'équipe intervient afin de présenter la Réserve naturelle au travers des séances en salle, des sorties sur le terrain et des jeux. Ce sont environ 1000 personnes qui ont été sensibilisées à l'environnement et notamment sur les missions de la Réserve naturelle.



Animation de stands

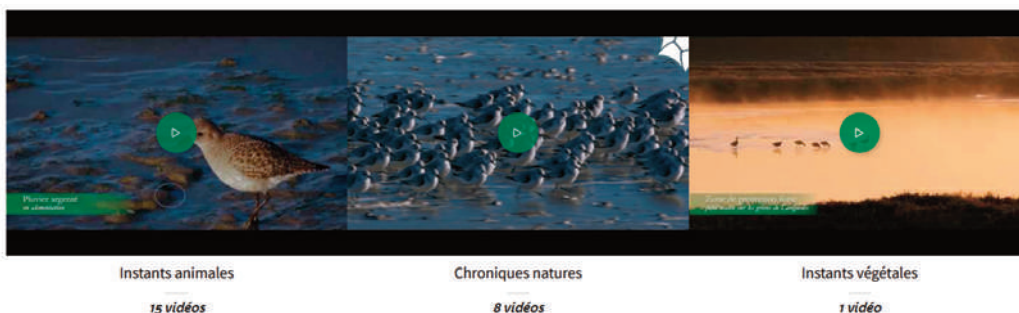
Cette année les ambassadeurs de la baie et la Réserve naturelle étaient présents sur un stand aux 31 ans du Grand Léjon au port du Légué (Plérin) et au festival Le Mille dans la vallée du Gouédic (Saint-Brieuc) pour sensibiliser aux enjeux de protection de la Réserve naturelle, présenter la mission des ambassadeurs et l'association VivArmor Nature, et discuter des 25 ans de la Réserve naturelle. Sur le stand, de la documentation, des jeux et des échanges avec les ambassadeurs ont permis de sensibiliser 422 personnes lors de la fête du Grand Léjon et environ 800 personnes au Mille.

Comme chaque année, la Réserve naturelle était aussi présente sur un stand à la fête de la science et au Festival Natur'Armor afin de sensibiliser aux missions des réserves naturelles et aux richesses naturelles de la baie à travers des jeux, de la documentation et des échanges avec le personnel de la réserve. La fête de la science a permis de rencontrer 175 d'élèves lors de la journée dédiée aux écoles et 263 personnes le reste du weekend. Au festival Natur'Armor, une centaine d'élèves ont été sensibilisés lors de la journée dédiée aux écoles et près de 300 personnes le reste du weekend.

La Réserve naturelle en vidéo

Depuis 2023, l'équipe de la Réserve naturelle produit des vidéos mises en ligne sur la chaîne Youtube et sur le site de la Réserve naturelle. Cette année 16 "instants" (vidéos très courtes illustrant un comportement) et 8 "chroniques" (vidéos de 2 ou 3 minutes accompagnées de textes) ont été diffusées par le biais des réseaux sociaux.

Les vidéos sont accessibles [ici](#).



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence
plan de gestion

PA.05 Multiplier les animations sur le territoire de la Réserve naturelle.

Référence
plan de gestion



PA.07 Participer des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).



Surveillance du territoire et police de l'environnement

Les gestionnaires de la Réserve naturelle que sont Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature doivent **“assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Réserve”** par la mise en œuvre d'un plan de gestion (article 4 du chapitre 2 du décret n°98-324 portant création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc).

La Réserve naturelle se doit donc de protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant réglementation et gestion active.

Les missions de surveillance et de police font donc partie des actions courantes menées par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve naturelle, tout au long de l'année, durant la semaine comme les week-ends, seul ou en binôme.

Toutes les infractions relevées durant le temps de travail sont renseignées dans une base de données.

SOMMAIRE

1. Bilan de la surveillance	36
2. Missions de police conjointes	38
3. Formations des polices municipales	39
4. Visites officielles	39
4. Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	40





Référence plan de gestion

SP.01 Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.

SP.03 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...).

Bilan de la surveillance

La surveillance du territoire de la Réserve naturelle est une mission importante confiée par l'État afin de garantir les potentialités d'accueil des oiseaux migrateurs et de préserver les habitats naturels ainsi que les espèces associées. Le Garde technicien et le conservateur de la Réserve sont assermentés et commissionnés et sont ainsi habilités à constater les infractions sur le périmètre de la Réserve naturelle. Les autres agents de la Réserve informent et avertissent oralement.

En 2023, 376 infractions à la réglementation de la Réserve naturelle, des espaces naturels ou de la pêche maritime ont été constatées ou relevées (contre 397 en 2022 et 497 en 2021). Plus de la moitié des infractions constatées (53,5%) ont fait l'objet d'une intervention d'un ou des agents de la Réserve, ce qui a permis de les faire cesser.

Comme les années passées, les chiens non tenus en laisse représentent l'infraction la plus commune avec 262 infractions soit près de 70% des infractions constatées. Malgré la présence quotidienne des agents, les nombreux panneaux aux entrées de sites, le travail des ambassadeurs de la baie et les informations via de nombreux canaux de diffusion, il est difficile de faire baisser ces incivilités qui ont lieu majoritairement les soirs et week-ends. Les publics rencontrés sont essentiellement des riverains de la baie (moins de 20 km de la baie). Parmi ces 262 infractions, 104 ont fait l'objet d'avertissements oraux et 32 procédures ont été menées (13 avertissements écrits, 18 timbres amendes et 1 procès-verbal).

En 2023, les infractions les plus rencontrées ou en hausse significative sont :

- La circulation irrégulière de véhicules à moteur (21 infractions soit 5,6% contre 2,8% en 2022)
- La circulation de personnes en cycles sur l'estran et les plages (6,9%)
- La circulation de personnes dans les zones de protection renforcée (accès interdit) (3,7%)
- Le non respect de la réglementation de la pêche maritime (4%)

Fait inhabituel, on peut noter la constatation d'une pratique de char à voile sur la commune d'Hillion.

Au total, en 2023, 13% (contre 11,6% en 2022) des infractions constatées (soit 24,4 % des interventions) se soldent par une procédure judiciaire.

Synthèse police 2023

infraction	Constatation	Information	Avertissement oral	Avertissement écrit	Timbre amende	PV	Autres (R)	Total 2023	%	Total 2022	%	Total 2021	%	Total 2020	%	Total 2019	%	Total 2018	%	Total 2017	%
Circulation	Chien tenu en laisse	1	104	13	18	1		262	69,7	257	64,7	322	64,8	438	71,2	268	67,7	301	64,7	248	56,5
	Circulation en ZPR (Zone de Protection Renforcée)	3	10					14	3,7	14	3,5	28	5,6	24	3,9	14	3,5	14	3,0	24	5,5
	Circulation en cycles	20	6					26	6,9	28	7,1	16	3,2	38	6,2	14	3,5	27	5,8	31	7,1
	Circulation de véhicules avec prélèvement de bois	13	4				3	21	5,6	11	2,8	9	1,8	5	0,8	10	2,5	13	2,8	20	4,6
Circulation en zone mise en défens (Bon-abrit)	Circulation irrégulière d'animaux (dans les dunes/ZPR)	4	4		2			10	2,7	8	2,0	13	2,6	12	2,0	4	1,0	15	3,2	6	1,4
	Circulation en zone mise en défens (Bon-abrit)				1	1		0	0			19	3,8	1	0,2	2	0,5	10	2,2	8	1,8
Activités sportives	Activité sportive-kitesurf							2	0,5	3	0,8	6	1,2	6	1,0	15	3,8	8	1,7	9	2,1
	Activité sportive-kayak							0	0	2	0,5	3	0,6	4	0,7	2	0,4	3	0,6	2	0,5
Autres activités	Activité sportive-paddle							0	0			6	1,2								
	Activité sportive-planche voile	1						1	0,3	3	0,8	2	0,4					1	0,2		
	Activité sportive-char à voile						1	1	0,3												
	Activité sportive-cheval à marée haute	5	3		2			10	2,7	14	3,5	6	1,2	14	2,3	3	0,8	19	4,1	14	3,2
	Activité sportive-autre (cerf-volant, boomerang,...)							0	0	5	1,3	10	2,0	11	1,8	6	1,5	5	1,1	31	7,1
	Navigation à moteur							0	0	3	0,8	5	1,0	3	0,5	9	2,1	0	0,0	2	0,5
	Survol (ULM, paramoteur, drone, aéromodélisme,...)	2					1	3	0,8	16	4,0	5	1,0	3	0,5	9	2,3	6	1,3	4	0,9
	Allumer du feu	2						2	0,5	1	0,3	5	1,0	2	0,3	11	2,8	13	2,8	13	3,0
	Abandon, jet, dépôts déchets, ordure							0	0	1	0,3	1	0,2	2	0,3	3	0,8	4	0,9	4	0,9
	Camping							0	0	1	0,3					4	1,0			1	0,2
Autres activités	Atteinte au milieu naturel par des inscriptions							0	0												
	Atteinte aux végétaux			1				5	1,3	7	1,8	4	0,8	17	2,8	3	0,8	4	0,9	3	0,7
	Dérangement volontaire oiseaux							0	0	2	0,5	9	1,8	2	0,3	2	0,5	2	0,4	3	0,7
	Pêche interdite							0	0	4	1,0	5	1,0								
	Non respect pêche maritime						2	15	4,0	15	3,8	17	3,4	26	4,2	16	4,0	13	2,8	7	1,6
	Prélèvement de sable/galet			3				1	0,3					3	0,5			5	1,1	4	0,9
	Publicité en RN							0	0												
	Dégradation signalétique							0	0												
	Outrage à agent							0	0												
	Chasse en RN	1						0	0			1	0,2	1	0,2	1	0,3			4	0,9
Tentative destruction espèce protégée							0	0													
Nuisance sonore			2				0	0,5	2	0,5	1	0,2	3	0,5							
Non respect art 1.AIP (manif, tournage,... sans autorisation)							0	0													
Activité commerciale interdite en RN							0	0													
Total	175	3	148	17	23	9	1	376	0	397	615	497	396	615	439	465	439	465	439	439	439
% total	46,5	0,8	39,4	4,5	6,1	2,4	0,3	100	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
% des interventions	1,5	1,5	73,6	8,5	11,4	4,5	0,3	100	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Constatation : infractions observées sans possibilité d'intervention
 Information : rappel de la réglementation en périphérie de la Réserve
 Avertissement oral : interpellation du contrevenant et rappel de la réglementation
 Avertissement écrit : interpellation du contrevenant, rappel de la réglementation avec copie au procureur de la République

Missions de police conjointes



Référence plan de gestion

SP.01 Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.

SP.03 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...).

SP.05 Mettre à jour le protocole de surveillance de la Réserve naturelle.

Les missions de police sont la plupart du temps réalisées seul, par le Garde technicien de la Réserve. En cas de besoin, pour les missions ciblées et en fonction du contexte d'infractions, le conservateur de la Réserve vient épauler. Depuis 2021, l'apprenti(e) de la Réserve naturelle participe aux actions de surveillance. En dehors du travail en interne, la Réserve travaille en réseau et fait appel aux autres acteurs de police pour s'enrichir de leurs connaissances et savoir-faire :

Office Français de la Biodiversité (l'OFB)

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB mènent des actions de surveillance et de police sur la Réserve naturelle selon un planning annuel et interviennent en cas de besoin lors de constatations d'infractions ou pour renforcer l'équipe de la Réserve. En période hivernale, l'OFB participe à certains comptages d'oiseaux migrateurs. Au cours de l'année 2023, l'OFB a participé à 5 missions de police et a été appelé en renfort à quelques reprises (non respect pêche maritime et activités sportives interdites). L'OFB est ponctuellement sollicité par la Réserve sur la tenue d'audition ou la rédaction de certaines procédures en co-saisine, après accord par le parquet.

ULAM / Comité Départemental des pêches et cultures marines

L'Unité Littorale des Affaires maritimes et le comité départemental des pêches et des cultures marines sont des acteurs incontournables dans le domaine de la pêche maritime. Des contacts réguliers ont lieu sur les faits constatés dans et en dehors de la Réserve naturelle et pour organiser des missions conjointes de contrôle de la pêche maritime de loisirs sur des sites différents de la baie. Un contrôle commun a été effectué avec le comité départemental. Une opération conjointe associant la police municipale de Plérin a été menée le 21 février 2023

Gendarmerie/ Police nationale / Polices municipales

A chaque fois que cela s'avère nécessaire, la Gendarmerie est contactée (vérification d'identité, contrevenant récalcitrant, pour des compétences qui dépassent les prérogatives des agents de la Réserve). Aussi, la brigade nautique de Lézardrieux et la gendarmerie maritime sont tout aussi contactées pour des contrôles sur site (pêche maritime) et un appui pour certaines procédures. La Police Nationale de Saint-Brieuc est régulièrement contactée pour des échanges d'informations et renforts humains en cas de refus d'obtempérer et de non présentation d'une pièce d'identité du contrevenant. Enfin, les polices municipales de Lamballe Armor, d'Hillion, d'Yffiniac, de Langueux et de Saint-Brieuc sont des acteurs importants de proximité avec qui la Réserve naturelle échange régulièrement.

Durant les mois de juillet et août 2023, 6 tournées communes ont été réalisées avec la police municipale de Lamballe Armor, avec une vigilance portée notamment sur les sites de reproduction du petit Gravelot.

Dans la presse...

Saint-Brieuc

Le Télégramme - 22 février 2023

Régis Quellec, des Affaires maritimes, et Cédric Jamet, garde technicien de la réserve naturelle, ont mené une des opérations de contrôle, ce mardi, à Hillion. Le Télégramme/Gwénaëlle Le Ny



Grandes marées : 150 pêcheurs à pied contrôlés

Formations des polices municipale

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Comme annoncé et dans la continuité de porter à connaissance les enjeux de la Réserve naturelle pour mieux la protéger en coopération inter-services, deux autres formations ont eu lieu en 2023 :

- Le 24 janvier auprès des 15 agents de la police municipale de Saint-Brieuc
- le 12 mai auprès de 8 agents de police municipale (Plérin (3 agents), Languieux (1 agent), Yffiniac (1 agent) et Lamballe Armor (2 agents), avec la contribution de l'Office de Français de la Biodiversité. La presse a d'ailleurs relayé cette information.

Dans la presse...



Réserve de la Baie : les polices municipales aussi veillent sur elle

Visites officielles

Le 09 mars 2023, le procureur de la République (M. Nicolas HEITZ) et la substitut en charge des contentieux environnement (Mme Hassania LE ROUX) sont venus rencontrer les gestionnaires de la réserve afin de mieux appréhender les enjeux environnementaux de la baie en zoomant sur les problèmes rencontrés dans l'exercice des missions de police de l'environnement. Le protocole de surveillance a ainsi été représenté ainsi que les différentes réponses pénales apportées aux infractions constatées.

Préalablement au comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc qui s'est réuni le 6 juin 2023, M. le Préfet des Côtes d'Armor a participé à une rencontre des co-gestionnaire de la Réserve naturelle et à une visite sur le site de Bon-Abri le 3 avril 2023, accompagné des différents services de l'État : DREAL et DDTM22. Ce fut l'occasion de présenter les enjeux de conservation de la biodiversité en baie de Saint-Brieuc ainsi que les missions qui sont confiées au co-gestionnaires de la Réserve naturelle. A la suite de la rencontre, une visite sur le site de Bon-Abri a permis de présenter l'importance écologique du massif dunaire.

Le 12 décembre 2023, M. Arnaud GARNIER, nouveau Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Côtes d'Armor, Commissaire de Police de Saint-Brieuc et Officier du Ministère Public (en charge du traitement des contraventions) a été invité à Hillion pour lui présenter la Réserve naturelle.





Référence plan de gestion

MS.01 Assurer le suivi administratif et techniques des demandes de manifestations sportives et culturelles.

Gestion des demandes d'organisation des manifestations sportives et culturelles

Depuis 2014, la Réserve naturelle dispose d'un cahier technique à l'égard des organisateurs de manifestations dans la Réserve afin de minimiser leur impact sur l'espace naturel. En outre, ce document vise à rappeler les enjeux de protection de la Réserve et à émettre des recommandations à respecter telle que la non organisation d'évènement entre octobre et mars, un seuil de 1000 participants, l'absence de ravitaillement dans la Réserve, ...

En 2023, 20 manifestations déclarées se sont déroulées sur le territoire de la Réserve naturelle, soit 3 de moins qu'en 2022. Quatre demandes ont reçu un avis défavorable compte tenu des conditions sanitaires du site concerné (présence d'algues vertes sur vasière). Ces 20 manifestations se sont déroulées entre le 2 avril et le 29 octobre 2023 (trail avec passage dans les dunes de Bon-abri) et ont rassemblé 5000 personnes.

type d'activité	de manifestations							nombre						
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Randonnée pédestre	4	4	5	1	6	11	14	1820	1563	1583	700	1845	2783	2869
Randonnée équestre		1	1	3	12	9	3		20	13	26	157	123	90
trail/course à pied	3	3	2		3	3	3	1820	1860	860		1660	1750	2124
sortie, activités sur la plage	13	14	9	8	10	14	11	506	508	880	400	510	735	400
culturel	1	1	1	1			1	20	30	200	50			
	21	23	18	13	31	37	32	4166	3981	3536	1176	4172	5391	5483

La veille des manifestations permet de les recenser, de préciser les modalités de passage dans la Réserve à l'organisateur et de limiter le cumul durant les mêmes périodes. Rappelons que la fréquentation issue de ces manifestations vient s'accumuler à la fréquentation "habituelle" du site.

Cette année, avec la présence forte des algues vertes et certains sites fermés au public, la Réserve s'est efforcée de travailler avec les organisateurs, les communes et l'agglomération ainsi que les services de l'État pour trouver des alternatives.

A chaque demande, la Réserve naturelle privilégie un contact soit physique soit téléphonique avec l'organisateur. Ce travail est important pour faire comprendre les enjeux du site naturel et limiter l'impact du dérangement sur l'avifaune.

Depuis 2023, les manifestations "d'ampleur" (compétition rassemblant plus de 100 personnes, hors véhicules à moteur) sont désormais enregistrées sur une plateforme "manifestations sportives" à partir de laquelle les services instructeurs et les gestionnaires du site naturel protégé peuvent consulter les différentes pièces du dossier de demande. Cette formule dématérialisée pilotée par l'État permet donc de déposer les avis et pièces associées.

Suite à la demande formulée par l'organisateur, un processus standardisé est enclenché : les cogestionnaires de la Réserve émettent un avis, lequel est ensuite transmis à la DREAL pour instruction. Cet avis peut être favorable, assorti de recommandations à respecter, ou défavorable en raison des impacts potentiels de la manifestation sur le territoire de la Réserve. Lorsqu'un avis favorable est émis et confirmé par la DREAL, cela conduit à la formalisation de l'autorisation par la rédaction d'un arrêté préfectoral, qui est ensuite transmis à l'organisateur.

En 2023, huit arrêtés préfectoraux ont été rédigés. D'autres demandes ont également été acceptées, mais le délai d'instruction était trop court pour permettre la rédaction d'un arrêté préfectoral. Il convient de noter qu'aucun avis défavorable n'a été émis par les cogestionnaires de la Réserve naturelle.

 **Surveillance du territoire et police de l'environnement**



Gouvernance et fonctionnement

Trois instances réglementaires concourent à la définition des orientations et à l'organisation de la gestion du site : le **Comité consultatif**, le **Conseil scientifique** et le **Comité de co-gestion**.

Le **Comité consultatif** est un Comité de concertation de l'ensemble des acteurs en lien direct ou indirect avec la Réserve naturelle. Les élus, administrations, associations et les usagers y sont par exemple représentés. La composition est définie par l'arrêté préfectoral du 23 mars 2023. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par an.

En application des dispositions de l'article R332-18 du Code de l'environnement, le **Conseil scientifique** de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été désigné par arrêté préfectoral du 23 mars 2023. Le Conseil scientifique assure un rôle de conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de la Réserve naturelle et du Comité consultatif. Le Conseil scienti-

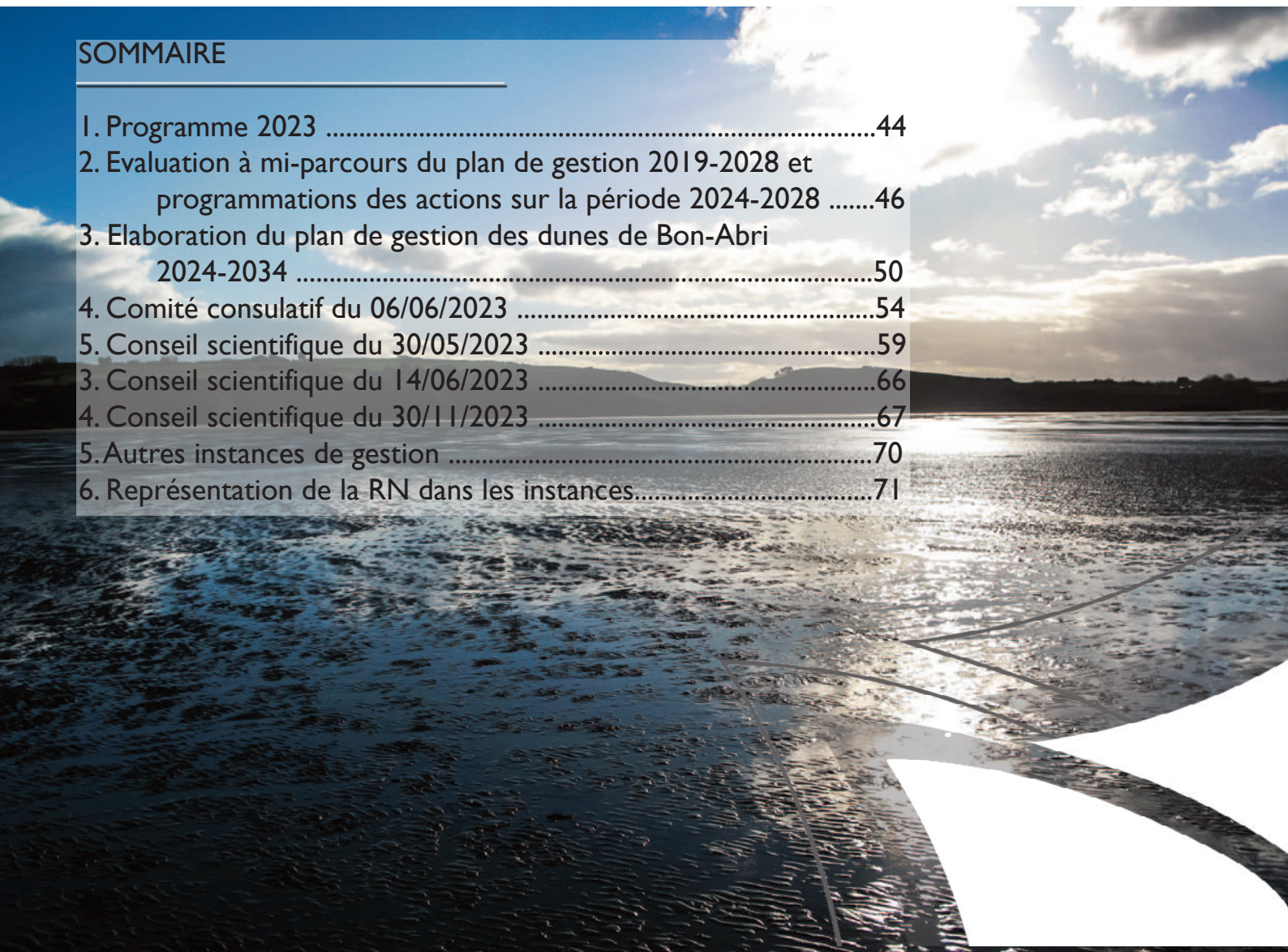
fique a notamment vocation à être saisi sur les questions relatives à la mise en œuvre des actions du plan de gestion et dans l'élaboration et la validation des programmes d'études et de recherche. Il se réunit 2 fois par an. Le Comité consultatif et le Conseil scientifique de la Réserve ont donc été tous deux renouvelés en 2023

Le **Comité de co-gestion** réunit les représentants des 2 gestionnaires de la Réserve naturelle : Saint-Brieuc Armor Agglomération et VivArmor Nature. Il coordonne les actions des 2 gestionnaires. Il se réunit plusieurs fois par an.

Les modalités de délégation de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc confiées aux 2 gestionnaires sont définies par une convention renouvelée en 11 mai 2020 entre l'État, Saint-Brieuc Armor Agglomération et VivArmor Nature.

SOMMAIRE

1. Programme 2023	44
2. Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2019-2028 et programmations des actions sur la période 2024-2028	46
3. Elaboration du plan de gestion des dunes de Bon-Abri 2024-2034	50
4. Comité consultatif du 06/06/2023	54
5. Conseil scientifique du 30/05/2023	59
3. Conseil scientifique du 14/06/2023	66
4. Conseil scientifique du 30/11/2023	67
5. Autres instances de gestion	70
6. Représentation de la RN dans les instances.....	71



Plan de gestion : programme 2023

Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	niveau de priorité	niveau de priorité
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)					
CS.01	→ Suivre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.	IP.01	→ Collaborer à l'organisation et au suivi du ramassage des algues vertes.	1	1
CS.02	→ Suivre annuellement les peuplements benthiques dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral.	IP.02	→ Poursuivre le suivi des macrodéchets dans la baie (indicateur DCSMM macrodéchets) et maintenir une veille (Vigipol).	1	1
CS.03	→ Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morpho-sédimentaires.	IP.03	→ Mettre en place des actions de nettoyage sélectif.	1	1
CS.04	→ Evaluer annuellement le gisement de coques.	IP.04	→ Mettre en place un protocole pour suivre les microplastiques dans la baie (indicateur DCSMM microplastiques).	1	2
CS.05	→ Développer les connaissances sur la biologie et l'écologie de la coque.	IP.05	→ Travailler avec les acteurs locaux pour la réduction des déchets en milieu naturel.	2	3
CS.07	→ Participer au programme national sur la pêche à pied (réseau Littorea).	IP.06	→ Participer au réseau "oiseaux blessés"	1	1
CS.08	→ Etudier les peuplements ichthyologiques intertidaux et subtidiaux proche (dans le cadre du programme ResTroph).	IP.07	→ Participer à la GEMAPI.	2	2
CS.10	→ Suivre les espèces éventuellement introduites (indicateur DCSMM espèces non indigènes).	IP.08	→ Participer aux projets de restauration de la continuité écologique de l'estuaire du Gouessant.	1	1
CS.11	→ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'impact des marées vertes.	IP.09	→ Participer aux projets de restauration de frayères.	2	1
CS.12	→ Maintenir une veille de la qualité des eaux (suivi physico-chimique et qualité biologique)	IP.10	→ Favoriser la préemption des terrains occupés par le camping (patrimoine Conservatoire du littoral, Conseil départemental, mairie d'Hillion).	1	1
CS.13	→ Utiliser des descripteurs biologiques (biomarqueurs et bioindicateurs) comme outil de veille écologique.	IP.11	→ Participer à un projet global de restauration et à l'aménagement du site dunaire occupé actuellement par le camping.	3	1
CS.14	→ Poursuivre l'analyse des pollutions induites par la décharge de la greve des Courses et promouvoir sa réhabilitation.	IP.12	→ Suivre et gérer les zones de dégradation.	2	1
CS.16	→ Suivre la dynamique sédimentaire.	IP.13	→ Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Départemental.	1	1
CS.17	→ Analyser les impacts des espèces benthiques ou épibenthiques "clés".	IP.14	→ Réaliser et maintenir les mises en protection des sites.	2	1
CS.18	→ Mesurer les impacts des aménagements portuaires sur le régime sédimentaire et sur les écosystèmes benthiques du fond de baie.	IP.15	→ Veille sur l'état de conservation des objets géologiques.	1	1
CS.19	→ Suivre le peuplement ornithologique (dénombrements réguliers).	IP.16	→ Organiser des chantiers avec bénévoles, réinsertion ou avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation	1	2
CS.20	→ Analyse et mise à jour des synthèses des données ornithologiques.	IP.17	→ Gérer et animer le groupe de bénévoles.	1	1
CS.21	→ Suivre la fréquentation et les usages.	IP.18	→ Gérer et entretenir le site.	1	1
CS.22	→ Poursuivre l'analyse de l'utilisation spatiale de l'estran par l'avifaune (repositaires et zones d'alimentation).	IP.19	→ Restaurer le terre-plein de Bouteville et participer au projet d'aménagement du site.	1	3
CS.25	→ Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.	Création de supports de communication et de pédagogie (CC)			
CS.26	→ Suivre la nomenclature du Tadorne de Bélon.	CC.01	→ Développer la diffusion des données ornithologiques (RSeren).	1	2
CS.27	→ Suivre les populations d'oiseaux nicheurs (STOC).	CC.02	→ Communiquer sur les objets géologiques auprès des communes et populations riveraines.	1	3
CS.28	→ Etudier les relations fonctionnelles entre l'avifaune et les peuplements benthiques.	CC.03	→ Publier "la lettre" et "la pie bavarde".	1	1
CS.30	→ Suivre la fonction de nourrissage des prés-salés pour les poissons, dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral.	CC.04	→ Mettre à jour et enrichir le site internet.	1	1
CS.31	→ Développer les connaissances sur le fonctionnement ichthyologique de l'estuaire du Gouessant (en partenariat avec la Fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor).	CC.05	→ Développer la présence de la réserve naturelle sur les réseaux sociaux.	1	2
CS.32	→ Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.	CC.06	→ Publier régulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes riveraines, les bulletins des communautés d'agglomération.	1	2
CS.33	→ Suivre la présence de la loutre.	CC.07	→ Développer les contacts avec les médias locaux (points presse, conférences de presse, invitations de la presse lors d'actions sur la réserve, résultats d'études...).	2	1
CS.34	→ Suivre et cartographier la dynamique de la végétation du site de Bon Abri (Est et Ouest).	CC.08	→ Editer et ré-éditer les documents de présentation et brochures d'aide à la découverte.	1	2
CS.35	→ Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.	CC.09	→ Publier ou participer à la publication de documents, livres sur la baie de Saint-Brieuc (selon opportunité).	1	3
CS.36	→ Suivre et cartographier les zones de dégradation.	CC.10	→ Participer à la réalisation de documentaires ou des reportages (selon opportunité).	1	3
CS.37	→ Suivre la dynamique des falaises du quaternaire.	Préservation d'accueil et d'animation (PA)			
CS.38	→ Suivre l'évolution de la réserve en tant que pôle de connaissances.	PA.01	→ Organiser des marches de sensibilisation.	1	3
CS.39	→ Développer les connaissances sur les réseaux trophiques et les flux d'énergie dans le cadre du programme de recherche ResTroph.	PA.02	→ Maintenir un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la réserve naturelle.	1	1
CS.40	→ Maintenir une veille scientifique.	PA.03	→ Développer des contacts avec les organisations sportives, touristiques et de loisirs.	2	2
CS.41	→ Compléter les inventaires floristiques et faunistiques.	PA.04	→ Accompagner (au besoin) une création Aire Marine Educative.	1	3
CS.42	→ Développer des suivis et des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces déterminantes.	PA.05	→ Multiplier les animations sur le territoire de la réserve naturelle.	2	2
CS.43	→ Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes méso-littoral, indicateur de changements climatiques.	PA.06	→ Contribuer à l'information du public lors d'animation de la Maison de la Baie.	2	3
CS.44	→ Poursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés par la réserve naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la réserve naturelle.	PA.07	→ Participer à des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).	2	2

Plan de gestion : programme 2023

Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	niveau de priorité	niveau de priorité
CS.45	→ Maintenir l'observatoire photographique de l'évolution des paysages.	PA.08	→ Concevoir et mettre en place des outils pédagogiques.	2	3
CS.47	→ Participer au groupement d'intérêt scientifique HomMer.	PA.09	→ Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, débats...).	1	2
CS.48	→ Participer à l'élaboration et mise en œuvre de suivi en SHS dans la cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral	PA.10	→ Intervenir dans les formations scolaires ou universitaires.	2	2
CS.49	→ Participer à l'observatoire du patrimoine naturel littoral (RNF-AFB).	PA.11	→ Former les personnels de la Maison de la baie et de l'office de tourisme aux connaissances acquises par la réserve naturelle et à sa politique de conservation.	1	2
CS.50	→ Participer au réseau de suivi des échouages de mammifères marins.	PA.12	→ Développer des partenariats avec l'office de tourisme communautaire et la Maison de la Baie.	1	2
CS.51	→ Participer aux réseaux nationaux/internationaux de veille écologique (Rcbent, Wetlands...).	PA.13	→ Développer l'information présentée au public dans la muséographie de la Maison de la Baie.	2	3
CS.52	→ Participer aux réseaux de l'Agence Française pour la Biodiversité (forum des gestionnaires, tables rondes des gestionnaires d'Aires Marines Protégées...) et à l'international.	PA.14	→ Elaborer des stages de formation.	1	2
CS.53	→ Participer à des études spécifiques en lien avec d'autres réserves naturelles et/ou des programmes internationaux.				
CS.54	→ Saisir et transmettre les données naturalistes aux organismes centralisateurs (SERENA).		Prestations de conseils, études et ingénierie (PI)		
CS.55	→ Développer la cartographie sous SIG.	PI.01	→ Développer la collaboration avec le Comité départemental des pêches et la délégation départementale Mer et Littoral pour une gestion durable du gisement.	1	1
CS.56	→ Développer l'analyse statistique des données (lien SERENA - R).	PI.02	→ Participer à la mise en œuvre du SAGE-baie de Saint-Brieuc.	1	1
CS.57	→ Poursuivre le processus de rédaction et de standardisation des protocoles de suivi.	PI.03	→ Travailler avec le port du Légué pour mettre en cohérence les projets d'aménagements.	2	1
CS.58	→ Participer à des colloques, séminaires, conférences.	PI.04	→ Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore (Conseil scientifique, Conseil de gestion du parc).	1	1
	Participation à la recherche (PR)	PI.05	→ Suivre les projets de travaux en périphérie pouvant avoir un impact sur la réserve.	1	1
PR.01	→ Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.	PI.06	→ Gérer les impacts potentiels liés aux populations d'oiseaux fréquentant des zones terrestres périphériques.	2	1
PR.02	→ Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.	PI.07	→ Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la réserve naturelle ou en périphérie et la conservation du patrimoine naturel.	2	1
	Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)	PI.08	→ Gérer les conflits d'usage sur la Réserve naturelle	2	1
SP.01	→ Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.	PI.09	→ Proposer une réflexion sur la pertinence du périmètre de la réserve naturelle.	1	1
SP.02	→ Définir avec les mytiliculteurs un schéma de circulation des engins.	PI.10	→ Promouvoir le rétablissement de communautés écologiques.	1	1
SP.03	→ Coordonner les actions de police avec les organismes compétents (ONGFS, police, gendarmerie...), et centraliser les données des infractions.	PI.11	→ Développer et maintenir des relations étroites avec les communes	2	2
SP.04	→ Adapter la réglementation de la réserve naturelle en fonction du développement de nouvelles activités impactantes.		gestion du personnel (MS)		
SP.05	→ Mettre à jour le protocole de surveillance de la réserve naturelle.	MS.01	→ Assurer le suivi administratif et techniques des demandes de manifestations sportives et culturelles.	1	1
SP.06	→ Veiller à l'application du cahier des charges défini pour la gestion des écoulements pluviaux (travaux réalisés pour un entretien régulier des clapets anti-mariné).	MS.02	→ Participer à la mise à jour du plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Départemental.	2	1
SP.07	→ Proposer la mise en place d'un arrêté de protection de biotope pour les frayères de poissons migrateurs.	MS.03	→ Veiller à l'éventuel usage de l'image de la Réserve Naturelle et encadrer d'éventuelles créations de produits "Réserve Naturelle, Baie de St Brieuc".	1	1
SP.08	→ Participer aux projets de protection de géotope (comme le projet de réserve naturelle régionale des objets géologiques).	MS.04	→ Gérer l'administration générale et financière.	2	1
SP.09	→ Former les acteurs de police (PN, PM, gendarmerie...) aux enjeux de la réserve naturelle.	MS.05	→ Gérer et entretenir le matériel, le laboratoire, effectuer la maintenance informatique.	2	1
	Création et entretien des infrastructures (CI)	MS.06	→ Gérer et former le personnel.	1	1
CI.01	→ Gérer le balisage réglementaire de la réserve naturelle.	MS.07	→ Adapter les documents uniques de sécurité des deux gestionnaires aux contraintes liées aux activités de la réserve naturelle.	1	1
CI.02	→ Maintenance des infrastructures d'observation (Langueux, Hillion) et d'information du public sur le terrain (panneaux d'information).	MS.08	→ Encadrer l'accueil des stagiaires.	1	1
CI.03	→ Suivre la réalisation des travaux sur les équipements et de leurs impacts.	MS.09	→ Animer le réseau de relations extérieures et institutionnelles.	1	1
CI.04	→ Réaliser et maintenir un balisage du site dunaire.	MS.10	→ Organiser et animer les instances de gouvernances de la réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.	1	1
		MS.11	→ Rédiger les rapports d'activités.	1	1
		MS.14	→ Développer et mettre en place le tableau de bord et des indicateurs d'évaluation.	1	1
		MS.15	→ Gérer les demandes d'autorisations de travaux.	1	1
		MS.16	→ Assurer le suivi administratif et techniques des travaux.	1	1
		MS.17	→ Participer au réseau d'échange et de partage du savoir au sein des Réserves Naturelles de France.	1	2
		MS.18	→ Participer au réseau des gestionnaires d'espaces naturels Bretons (AGENB)	1	2

Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2019-2028 et programmation des actions sur la période 2024-2028

Référence plan de gestion

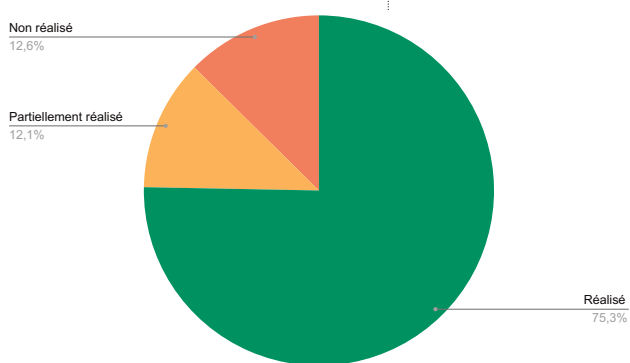
MS.14 Developper, mettre en place le tableau de bord et des indicateurs d'évaluation et évaluer les plans de gestion

Cette année, le plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc a été évalué au terme des cinq premières années. L'évaluation à mi-parcours permet de faire le point sur ce qui a déjà été réalisé, si la temporalité a été respectée et de reprogrammer des opérations si nécessaires. La démarche d'évaluation est donc essentielle pour l'adéquation du plan de gestion avec la réalité du terrain. Elle est d'ailleurs inscrite au sein du Code de l'environnement comme élément indispensable à la gestion des espaces naturels protégés (Code de l'environnement, art. R.332-22 pour les réserves naturelles nationales).

La méthodologie utilisée est la même que pour la précédente évaluation (Boillot, 2018). Cette dernière évalue le niveau de réalisation et de réussite des opérations en tenant compte d'un niveau de priorité pour chaque opération.

Le document final est structuré de la même manière que le plan de gestion. (i) Une première partie présente la réserve et ses enjeux. (ii) Une seconde partie présente les résultats aux termes des cinq ans accompagné d'un tableau et une fiche bilan pour chaque objectif du plan. (iii) Une analyse des résultats et une comparaison avec les précédents plans de gestion se trouvent en dernière partie.

Bilan 2019-2023 :



Proportion de réalisation des opérations de la première partie du plan de gestion (2019-2023)

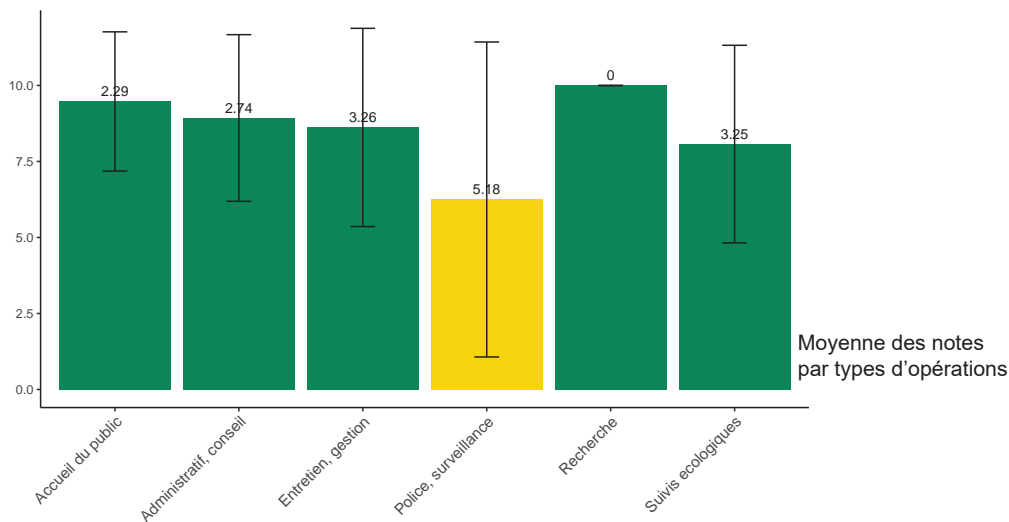
Il en ressort que sur les **182 opérations à réaliser** sur les 5 premières années du plan de gestion, 75,3% ont été totalement réalisées. La note moyenne du plan de gestion est de **8,7/10** ce qui a été considéré comme une très bonne note.

Les moyennes par types d'opérations se situent entre 6,25 et 10. Le type d'opération ayant la moyenne la plus basse est celui en lien avec les opérations de police et de surveillance. Ces moyennes sont liées aux opérations liées à l'aspect géologique (VI) et continuité écologique des cours d'eau (IV) qui sont des aspects sur lesquels les gestionnaires ont peu de marge de manœuvre pour agir. En effet, certains éléments du patrimoine géologique ainsi que la partie plus amont du Gouessant ne sont pas inclus dans le

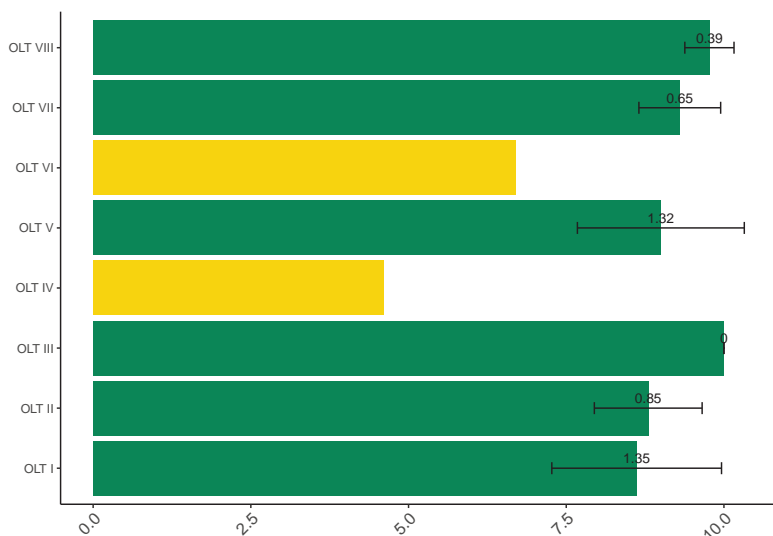
périmètre de la réserve. Il reste cependant pertinent de maintenir ces opérations dans le plan de gestion dans une logique de fonctionnalité des milieux et de vigilance à garder sur ces entités.

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc

Gouvernance et fonctionnement



Moyenne des notes par types d'opérations



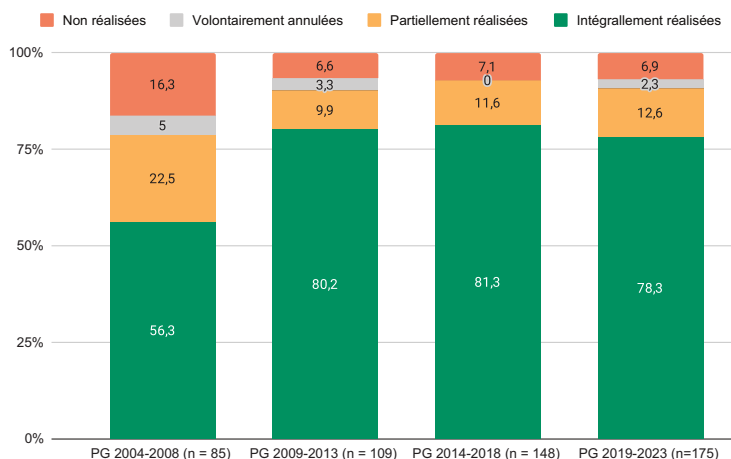
Moyenne des notes par objectifs du plan :

- OLT 1 : Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel de l'estran
- OLT 2 : Garantir les potentialités d'accueil pour l'hivernage et la halte migratoire des espèces d'oiseaux
- OLT 3 : Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel des prés-salés
- OLT 4 : Favoriser les restaurations des continuités écologiques des cours d'eau
- OLT 5 : Améliorer la diversité biologique et le rôle fonctionnel du massif dunaire de Bon Abri
- OLT 6 : Mieux prendre en compte le patrimoine géologique
- OLT 7 : Garantir l'apport de connaissances sur la fonctionnalité de l'écosystème baie de Saint-Brieuc
- OLT 8 : Inscrire durablement la réserve dans son tissu social et environnemental

Comparaison avec les précédents plan de gestion :

Une tendance à l'augmentation du taux de réalisation est observée tout en ayant un nombre d'opérations croissant. Cela peut s'expliquer par le fait que l'équipe de la réserve se soit étoffée ainsi qu'une meilleure connaissance des opérations à réaliser. De plus, étant le quatrième plan de gestion rédigé par l'équipe, cette dernière a une rétrospective de ce qui est réalisable dans le temps d'un plan de gestion.

Il faudra garder une vigilance concernant les opérations ayant obtenues les notes plus basses ainsi que réussir à concilier la réalisation des nouveaux programmes de recherches avec la gestion courante de la réserve.



Taux de réalisation par plan de gestion

Programmation 2023-2028

Les opérations de routine et suivis annuels sont maintenus. Quatre opérations ont été supprimées du plan de gestion :

Prestation d'accueil et d'animation (PA)			
PA.01	→ Organiser des marées de sensibilisation.	3	Remplacé par des opérations de contrôle régulières (SP.01). La sensibilisation des usagers du site se fait au quotidien (plus des marées en tant que telle).
Intervention sur le patrimoine naturel (IP)			
IP.19	→ Restaurer le terre-plein de Boutdeville et participer au projet d'aménagement du site.	3	Envisagé en mesure compensatoire du projet de 4 ^e quai du port du Légué. Non envisagé en absence de financement.
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)			
CS.33	→ Suivre la présence de la loutre.	2	Les données sont transmises au GMB qui a pris le relais.
CS.43	→ Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes médio-littoral, indicateur de changements climatiques.	2	Abandon du protocole depuis la Covid, cette opération était envisagée dans un suivi de réseau qui ne s'est pas maintenu. L'abandon a été précipité par la covid (entretien des plots béton interrompu à cette période et jamais repris).

De nouvelles opérations ont été ajoutées à la programmation de la seconde partie du plan de gestion. Elles sont en lien avec la prise en compte du changement climatique et le diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et du périmètre des aires protégées.

Code	Nouvelles opérations
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)	
CS.59	Réaliser le diagnostic du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et du périmètre des aires protégées.
CS.60	Contribuer à la diffusion des connaissances en lien avec le processus d'extension.
Prestation d'accueil et d'animation (PA)	
PA.15	Former les acteurs institutionnels, techniques et scientifiques.
PA.16	Organiser les 30 ans de la réserve naturelle.
Prestations de conseils, études et ingénierie (PI)	
PI.12	Participer au projet de résorption de la décharge de la grève des courses.
PI.13	Collaborer avec le conservatoire du littoral pour la gestion des espaces protégés.
Suivi administratif, gestion du personnel (MS)	
MS.19	Préparer l'intégration de la dimension changement climatique dans le futur plan de gestion (Nature Adapt).
MS.20	Animer le groupe de travail des communes.
MS.21	Contribuer au montage administratif et à la concertation en lien avec le processus d'extension.
MS.22	Rénover le laboratoire.
MS.23	Effectuer la maintenance informatique.
MS.24	Maintenir une veille sur les programmes de financements et appels à projets.
Intervention sur le patrimoine naturel (IP)	
IP.20	Gérer les espèces invasives et envahissantes au sein du site et de sa périphérie.

Les nouveaux programmes de recherche EvoSedEau et Avitrack sont pris en compte dans des opérations préexistantes (CS.16 Suivre la dynamique sédimentaire, CS.22 Etudier l'utilisation spatiale et temporelle de l'avifaune en baie de Saint-Brieuc à l'échelle individuelle et des communautés). Certaines opérations ont été reformulées pour s'adapter à la réalité du terrain ou encore à des changements de partenaires (CS.10 Suivre les espèces éventuellement introduites (indicateur DCSMM espèces non indigènes)).

L'ensemble des plans de gestions depuis 2004 et de leurs évaluations sont [disponible ici](#)

Gouvernance et fonctionnement

Gonidec-Le Bris E., 2023. *Évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc*. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 123 p.
[Disponible ici](#)

Elaboration du plan de gestion des dunes de Bon-Abri 2024-2034



Référence plan de gestion

IP.13 Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Départemental.

MS.2 Participer à la mise à jour du plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Départemental.

En partenariat entre le Conseil départemental et les gestionnaires de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, un premier plan de gestion avait été élaboré en 2015 afin de définir une stratégie d'intervention à l'échelle du site des dunes de Bon-Abri, propriété du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

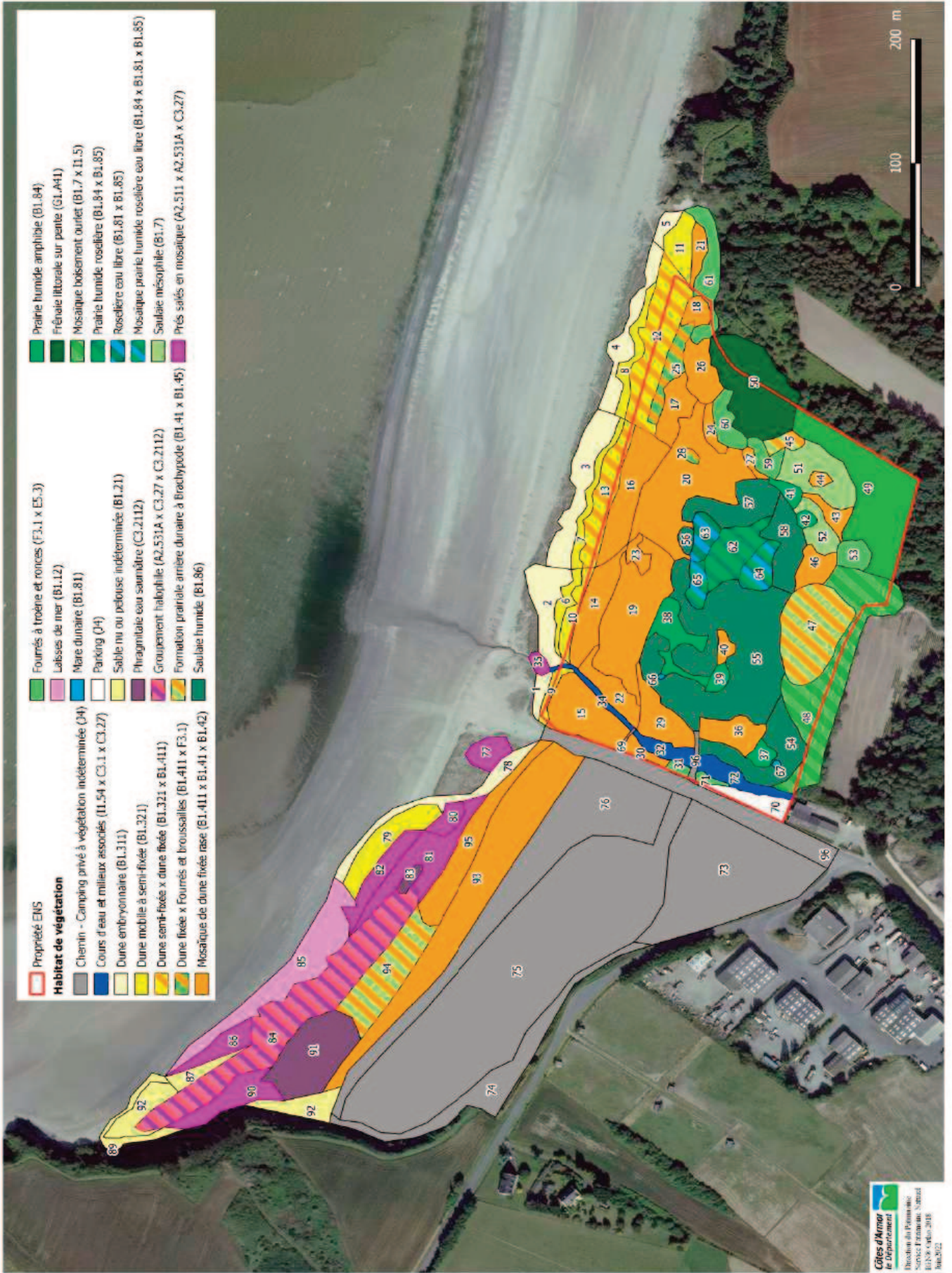
Ce second plan de gestion (2024-2034) émane d'un travail de réflexion mené dans le cadre d'un sous-groupe issu du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Il a permis de hiérarchiser 5 enjeux de conservation à l'échelle du site et de décliner les objectifs et les actions à réaliser sur le site pour les dix prochaines années.

Le massif dunaire couvre une surface d'environ 16 ha. Il est séparé en deux parties par une route. La partie est du massif dunaire (41 475 m²), acquise au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, appartient au Conseil départemental depuis 1981. La partie ouest, d'une surface de 33 835 m², appartient à un propriétaire privé et est utilisée comme terrain de camping. Que ce soit à l'est ou à l'ouest, le massif dunaire s'étend également sur le Domaine Public Maritime. Le massif dunaire formant une unité écologique fonctionnelle, le plan de gestion a été élaboré sur l'ensemble du site.

Le massif dunaire de Bon Abri est composé d'une mosaïque d'habitats naturels (dunes ouvertes, zones boisées, dépressions humides, prés-salés...) et artificiels. Ces derniers sont caractérisés par un substrat fortement modifié (route, camping) et représentent 30% du site.

Le massif dunaire de Bon Abri regroupe l'ensemble des habitats typiques du milieu dunaire (haut de plage, dune embryonnaire, dune mobile, dune semi-fixée, dune fixée, dépressions arrière-dunaires et dune boisée), qui sont, à l'est du site, organisés en bandes parallèles au rivage. L'ouest du site est un milieu pionnier qui évolue constamment, ce qui ne permet pas de caractériser précisément l'organisation des habitats. 65 % de la surface du site est composé d'habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne Natura 2000. Ces habitats sont considérés comme remarquables à l'échelle européenne en raison, notamment, de la réduction de leur aire de répartition. Environ la moitié des habitats d'intérêt communautaire du massif dunaire sont considérés comme prioritaires. Il s'agit de l'habitat de dune fixée et de la frênaie littorale sur pente. Contrairement à de nombreux sites dunaires, la dune de Bon Abri est soumise à un processus d'engraissement naturel, en partie responsable de l'avancée du front de végétation dunaire et de la création récente d'une zone humide arrière dunaire très dynamique à l'ouest du massif. La dune abrite également des espèces d'intérêt majeur au titre de leur patrimonialité ou de leur rareté.

CARTOGRAPHIE DE VEGETATION - DUNES DE BON-ABRI - HILLION



Le massif dunaire de Bon Abri a été bien étudié depuis son acquisition en 1981. Il se caractérise par une importante diversité spécifique, et plusieurs espèces d'intérêt patrimonial. En effet, le site abrite également plus de 434 espèces de plantes vasculaires, 155 espèces de champignons, 8 espèces d'amphibiens et presque 800 espèces d'invertébrés...

Le secteur dunaire du camping est pour l'instant très impacté par les activités humaines. Cependant, en l'inscrivant dans un processus de restauration, cette zone pourrait, petit à petit, retrouver une végétation caractéristique des milieux dunaires. Par ailleurs, il peut également s'inscrire dans un processus de réhabilitation et permettre de repenser globalement le fonctionnement du site (déplacement du parking, recusement de mares pionnières...).

Les 12 objectifs à long terme sont résumés :

GRANDS TYPES D'ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME
① Habitats naturels à forts enjeux de conservation	I – Maintenir ou restaurer les habitats remarquables à fort intérêt patrimonial dans un état de conservation le plus proche possible des états de référence définis
② Espèces à forts enjeux de conservation ou d'intérêt patrimonial	II - Favoriser le bon état de conservation des populations d'espèces à enjeu de conservation III - Conserver et favoriser la diversité spécifique du site, en particulier concernant les milieux dunaires
③ Naturalité des milieux ④ Diversité des milieux	IV - Développer la naturalité, l'évolution naturelle et la maturation des milieux dunaires et forestiers V- Favoriser la diversité des habitats naturels et des faciès de végétation à l'échelle du site VI – Maintenir le réseau de mares fonctionnel pour le cycle de développement des amphibiens et des invertébrés
⑤ Intégrité et fonctionnalité du site naturel	VII – Réhabiliter le secteur Ouest des dunes (Camping) VIII – Assurer la préservation des sites naturels contigus ou périphériques (trame verte et bleue)
⑥ Accueil du public	IX - Assurer un accueil du public de qualité et sécurisé, respectueux des milieux naturels, du paysage et des espèces
FACTEURS DE REUSSITE	OBJECTIFS A LONG TERME
① Connaissance du patrimoine naturel	X - Améliorer et approfondir les connaissances scientifiques sur le site et réaliser un suivi scientifique régulier de l'état de conservation des habitats et des espèces
② Concertation et conciliation des usages sur le site	XI - Concilier les usages et les activités sur le site dans le respect des milieux, espèces, des paysages et de la sécurité du public XII – Gestion du site de façon concertée avec les différents acteurs

Décliné en 27 actions :

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

- CS01 – Inventaire flore et complément de cartographie des habitats de végétation
- CS02 – Suivi des espèces végétales patrimoniales
- CS03 – Suivi des dynamiques des séries de végétations
- CS04 – Suivi de l'évolution naturelle des habitats forestiers dunaires (saulaies arrière-dunaires et formations arborées sur dune blanche)
- CS05 – Inventaire régulier de l'avifaune
- CS06 – Amélioration des connaissances : inventaire, cartographie et suivi des populations de reptiles/fonctionnalité du site
- CS07 – Amélioration des connaissances : inventaire, cartographie et suivi des populations d'amphibiens
- CS08 – Etude de la qualité du site pour les mammifères
- CS09 – Conservation des laisses de mer
- CS10 – Amélioration de la connaissance des bryophytes et des lichens
- CS11 - Amélioration des connaissances : poursuite de l'inventaire des champignons sur les milieux dunaires
- CS12 - Suivi de l'état écologique du cours d'eau, en particulier à l'aval du rejet des eaux de lavage
- CS13 – Estimation et suivi de la fréquentation du site
- CS14 – Cartographie de l'impact de la fréquentation piétonne sur habitats dunaires

Intervention sur le patrimoine naturel(IP)

- IP01 – Gestion des habitats ouverts : fauche /exportation des végétations arrière-dunaires
- IP02 – Gestion des espèces végétales à caractère invasif : limitation, éradication, suivi
- IP03 – Entretien ponctuel des mares
- IP04 – Entretien régulier du site

Foncier (FO)

- FO01 – Suivi foncier des parcelles en vente dans la zone de préemption départementale et organisation avec le Conservatoire du Littoral

Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)

- CI01 – Suivi et vérification régulière des aménagements
- CI02 – Recul du parking et réaménagement de l'entrée de site

Création de supports de communication et pédagogie (CC)

- CC01 – Maintien et amélioration de la signalétique sur le site : panneaux de réglementation et d'information

Prestations d'accueil et d'animation (PA)

- PA01 - Sensibilisation à la préservation de l'espace naturel, la dynamique des milieux naturels, la naturalité et les modalités de gestion
- PA02 – Animation du site naturel en lien avec les structures d'éducation à l'environnement

Management et Soutien (MS)

- MS01 – Échange et concertation avec la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc
- MS02 - Mise en place de conventions encadrant l'organisation de manifestations sur le site

Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)

- SP01 – Application de la réglementation sur le site (police de la nature), veille de la RNN

niveau de priorité des actions :
1 : opération essentielle
2 : opération importante
3 : opération à réaliser si possible

Fagot M., Le Bihan O. , 2023. *Espace naturel sensible. Site des dunes de Bon Abri. Plan de gestion 2024-2034.* Conseil Départemental des Côtes d'Armor & Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 202p. Disponible ici



Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la Réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

Comité consultatif

du 6 juin 2023

Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes d'Armor préside la séance. Il accueille les participants et rappelle les points à l'ordre du jour. La vice-présidence du comité est assurée par le préfet maritime, représenté par Monsieur Eamon MANGAN, directeur adjoint de la Délégation mer et littoral.

Préambule :

La Réserve naturelle nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc, créée le 28 avril 1998, s'étend sur 1 140 hectares en domaine public maritime (à l'exception de 7 hectares en milieu terrestre), couvrant principalement une partie de l'estran sableux de la baie (38 % des 3 000 hectares de la zone intertidale). Site d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau, elle a été créée pour garantir la tranquillité des oiseaux du littoral en migration, en hivernage et en reproduction, et pour garantir la durabilité des ressources alimentaires de la baie comme son gisement de coque ou son rôle de nurserie pour certains poissons. Elle abrite également un patrimoine botanique et géologique riche et original. Sa réglementation est compatible avec l'exercice de nombreuses activités humaines. Ainsi, la réserve est soucieuse d'offrir le spectacle merveilleux d'une nature en bon état de conservation et de le faire partager aux populations riveraines et aux visiteurs de tous horizons. Sa gestion est confiée par l'État à deux organismes qui se complètent sur les missions de suivis scientifiques, de communication et de police de l'environnement : la collectivité Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et l'association Vivarmor Nature.

1. Renouveaulement du comité consultatif : nouveaux membres, nouveau collègue, nouvelle sous-commission et rappel du cadre réglementaires

• Nouveaux membres

Le précédent arrêté de composition du comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc date du 21 novembre 2017. Conformément à l'article R332-16 du Code l'environnement, les membres sont nommés pour cinq ans.

En 2017, le comité consultatif comptait 31 membres (hors préfet ou son représentant). Le nouveau comité en compte 36. Cette nouvelle liste est issue d'un travail mené avec la DDTM et les gestionnaires. Dans le détail, 6 membres ont quitté le comité et 11 nouveaux l'ont rejoint : – mandat non renouvelé : le président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc, le président du comité départemental du tourisme, le président de l'association départementale de tourisme équestre, le président du comité local des pêches de Saint-Brieuc, le président de Côtes d'Armor Nature Environnement, un représentant de l'Ifremer.

– nouveaux mandats : le commandant de la gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, le président du Comité des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor, le président de l'association des Cavaliers d'extérieur des Côtes d'Armor, le président du Comité de la Fédération française de randonnée des Côtes d'Armor, le président de la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, le président du Comité des pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor, le président du Comité de voile des Côtes d'Armor, le président de Glaz Natur, la présidente de Bretagne Vivante – SEPNEB, le président du

Groupe mammalogique breton, le président de Eau et Rivières de Bretagne.

À noter que ce n'est plus le maire de Morieux qui est invité, mais le maire de Lamballe-Armor, compte tenu de la fusion des communes de Morieux, Planguenoual et Lamballe ayant donné naissance à cette nouvelle commune le 1er janvier 2019.

• Nouveau collègue

Le précédent comité consultatif comptait trois collèges :

- collectivités territoriales intéressées, propriétaires et usagers,
- administrations et établissements publics intéressés,
- associations de protection de la nature et personnalités scientifiques qualifiées.

Conformément à l'article R332-15 du Code de l'environnement, le nouveau comité consultatif est composé de quatre collèges respectant une représentation égale :

- des représentants des administrations civiles et militaires et les établissements publics de l'État intéressés,
- des élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements,
- des représentants des propriétaires et des usagers,
- des personnalités scientifiques qualifiées et des représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels. Cette structuration n'a pas d'incidence sur le décompte des votes en comité consultatif, chaque membre votant à part égal, indépendamment du collège auquel il appartient.

• Rôle du comité consultatif

Ce rôle est rappelé dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral relatif à la composition du comité.

« Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la Réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve ».

Le décret de classement de la Réserve naturelle, du 28 avril 1998, est consultable sur le site internet de la DREAL et sur le site internet de la réserve : <http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

Concernant le plan de gestion, le 4^e plan est en cours, d'une durée de 10 ans, pour la période 2019

– 2028. Il est consultable sur le site internet de la réserve.

• Création d'un « comité de suivi des autorisations »

Le comité consultatif de gestion ne se réunit qu'une fois par an, ce qui peut constituer un handicap pour les co-gestionnaires et l'État en matière d'avis à rendre sur certains travaux et manifestations sportives et culturelles soumis à autorisation, ne modifiant ni l'état de la réserve, ni son aspect au sens de l'article L.332-9 du Code de l'environnement.

À l'image de ce qui se pratique dans d'autres réserves naturelles nationales en France et conformément à l'article R.332-17 du Code de l'environnement, il est proposé de créer un « comité de suivi des autorisations ». Cette possibilité figure aussi à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2023 relatif à la composition du comité consultatif de la réserve, qui indique que celui-ci peut « déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte, le comité de suivi des travaux ».

Ce « comité de suivi des autorisations » est composé de deux représentants par collège. Il se réunirait en présentiel et à distance à une fréquence dépendant de l'actualité. Les membres sont appelés à voter les demandes d'autorisation sur un dossier présenté par les co-gestionnaires. Sa création et sa composition sont formalisées par arrêté préfectoral.

La DREAL lancera prochainement un appel à candidature auprès des membres du comité consultatif, individuellement, pour rechercher des volontaires souhaitant participer à ce comité.

• Réunions plénières annuelles

En complément de la création du « comité de suivi des autorisations », il est proposé que des réunions plénières puissent se tenir pour toutes les questions qui peuvent faire l'objet d'un échange une fois par an. Ces réunions peuvent être organisées à la préfecture ou dans les communes afin d'avoir des temps de visite sur le terrain.

• Renouveau du conseil scientifique

La réserve est dotée d'un conseil scientifique. Celui-ci est présidé par un des membres élu en son sein. Les gestionnaires de la réserve assurent l'organisation logistique et le secrétariat. Le conseil scientifique de la réserve a également été renouvelé le 23 mars 2023. Il s'est réuni le 30

mai dernier et a élu un nouveau président, Pierre Yésou. Celui-ci s'excuse, car il ne pouvait pas être présent aujourd'hui. Le conseil passe de 30 à 23 membres.

• **Statut des membres du comité consultatif et du conseil scientifique, et déontologie**

Le comité consultatif est présidé par le préfet ou son représentant (R.332-16). Les membres qui le composent sont invités au titre de l'organisme qu'ils représentent.

Ainsi, les membres du comité consultatif ne peuvent s'exprimer en tant que tel qu'à travers les avis qui leur sont demandés en séance. Ils ne peuvent pas s'exprimer au nom du comité, à l'extérieur, de manière individuelle en dehors de ses réunions. Face à des médias, la position à tenir est de renvoyer à l'avis publié, figurant sur le site internet de la DREAL ou du gestionnaire. S'il n'y a pas d'avis, les membres ne peuvent pas se prévaloir de leur qualité de membre du « comité consultatif » de la réserve pour s'exprimer. Ceci doit faire l'objet d'une vigilance particulière de la part de chacun.

Le conseil scientifique est présidé par un de ses membres élus en son sein. Les membres qui le composent sont invités au titre de leurs compétences scientifiques en lien avec les enjeux de conservation ayant justifié la création de la réserve et en lien avec les usages et les activités économiques qui s'y trouvent.

En matière de représentation et de communication à l'extérieur, sauf accord explicite du président, les membres du CS ainsi que les personnes qualifiées invitées sont tenus à un devoir de réserve sur la teneur des débats et des avis. Les membres du CS ne peuvent se prévaloir de cette qualité pour rendre un avis dans une instance s'ils ne sont pas mandatés par le CS pour le sujet évoqué.

Un règlement intérieur, ou schéma synoptique de procédure, consacré au fonctionnement de ces deux instances et à leurs règles de déontologie sera proposé en cours d'année.

Échanges/remarques sur le point 1 : Hervé Guyot, président de VivArmor Nature, co-gestionnaire de la réserve avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, insiste sur l'importance que les élus locaux aillent dans le sens de la protection forte de ce patrimoine naturel commun et sur l'importance de se rencontrer en dehors du comité consultatif.

2. Présentation du rapport d'activités 2022

Le conservateur de la réserve, M. PONSERO présente une synthèse du rapport d'activité 2022, et met en avant les actions marquantes :

• **Surveillance et police**

Le nombre d'infractions constatées en 2022 est en légère baisse par rapport aux années précédentes, mais avec toujours environ 65 % des infractions qui concernent les chiens non tenus en laisse. On observe une augmentation des infractions liées à la circulation des cycles, des véhicules et du survol de la réserve par les drones.

La réserve n'assure pas de surveillance le WE, car ses moyens humains de contrôle composés de deux personnes, ne permettent pas d'instaurer des astreintes. Les missions de police conjointes avec l'OFB, la gendarmerie maritime et les polices municipales, permettent en partie de pallier ce manque. Elles se sont poursuivies en 2022, en y associant une formation des polices municipales aux enjeux de la RNN. Le protocole de surveillance mis en place en 2015 a été réactualisé en 2022. Cette réactualisation a permis d'intégrer trois nouveaux signataires : la police nationale, la gendarmerie nationale et la préfecture des Côtes d'Armor (DDTM, Direction Mer et Littoral).

Il est important de mentionner aussi que l'information et le contact direct avec les usagers passent par une mission de sensibilisation mise en œuvre par les bénévoles de Vivarmor Nature dans le cadre de l'opération « ambassadeurs de la baie ».

• **Gestion des manifestations**

En 2022, 23 manifestations se sont déroulées sur le territoire de la Réserve naturelle, soit 5 de plus qu'en 2021. Toutes les demandes de manifestations auprès des gestionnaires ont connu un avis favorable sous réserve de recommandations à respecter.

• **Interventions sur le patrimoine naturel**

L'année 2022 a été marquée par l'épisode d'influenza aviaire qui, sur la réserve, a touché principalement les goélands, le Fou de Bassan et les mouettes. Au cours de l'été, plus de 200 cadavres ont été ramassés par les co-gestionnaires de la réserve.

• **Connaissance et suivi du patrimoine naturel**

- Finalisation du programme de recherche ResTroph qui fera l'objet d'un point spécifique.
- Évaluation du gisement de palourdes le long de la pointe du Roselier : suivi en fin 2022 en complément du suivi élargi du gisement de coques à l'échelle des 3 000 hectares d'estran.
- Réalisation d'une étude sur les forêts de pentes en périphérie de la réserve : cartographie des falaises avec identification d'une diversité d'habitats dont certains très rares (exemple à la pointe de l'Hermet).
- Travail sur l'histoire de la réserve : collecte du témoignage des acteurs ayant contribué à la création de la réserve. Le document est disponible sur le site internet de la RNN.
- Quelques faits marquants de l'année 2022 en terme d'originalité : la première mention de nidification pour la Gorgebleue à miroir et le retour de la nidification du Petit Gravelot qui ne s'était pas reproduit en baie depuis 2014.

• **Sensibilisation du public**

- Depuis l'été 2020, VivArmor Nature anime un groupe de bénévoles « ambassadeurs de la baie », afin d'améliorer la connaissance et l'appropriation de l'outil « Réserve naturelle nationale » par les usagers : 22 bénévoles, 53 sorties lors des vacances scolaires, 858 usagers sensibilisés, 464 heures de bénévolat.
- La 3^e fête des oiseaux migrateurs a été organisée en octobre/novembre et a permis de sensibiliser plus de 400 personnes. Il faut souligner que cette manifestation a été initiée et est entièrement organisée par des bénévoles avec le soutien de VivArmor Nature, en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, la commune de Langueux et le Géoca.
- Réseaux sociaux : augmentation du nombre d'abonnés.
- Animations : 700 personnes sensibilisées en compléments des animations de la Maison de la Baie ; conférence sur la pollution plastique en baie animée à Saint-Brieuc ; présence de la RNN à la Fête de la Nature.

Échanges/remarques sur le point 2 : le préfet rappelle l'existence des archives départementales qui peuvent conseiller pour la bancarisation et le partage de ces informations. Le nombre d'enregistrements est en effet conséquent. Certains concernent des personnes disparues d'où l'importance d'avoir engagé ce travail.

Vote : le rapport d'activité 2022 présenté par

les gestionnaires de la réserve est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du programme 2023 et du budget prévisionnel

M. PONSERO présente ensuite le programme prévisionnel des actions de la réserve pour l'année 2023. Les principales opérations consistent en :

- l'organisation des 25 ans de la Réserve naturelle : articles de presse et actualités, programme d'animations, appel à créations artistiques pour les jeunes et appel à photos régulièrement publiés sur les réseaux.
- l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2019 – 2028 et la programmation des actions pour les cinq dernières années du plan ; le comité consultatif sera amené en 2024 à valider les 5 ans à venir ;
- le renforcement du balisage de la ZPR de l'anse d'Yffiniac,
- la finalisation du programme ResTroph,
- le projet de sentier pédagogique en partenariat avec les communes d'Yffiniac, de Langueux et l'association Langueux Mémoire : projet financé par VivArmor Nature à hauteur de 17 000 € (fonds provenant d'indemnités liées à des procédures juridiques et de la vente de l'ancien local de l'association),
- la réalisation d'un diagnostic sur la pertinence du périmètre de la Réserve naturelle au regard des enjeux de conservation de la baie (enjeux biologiques, usages...) : le diagnostic s'intéresse à un périmètre d'étude de 15 000 hectares entre Saint-Quay-Portrieux et Pléneuf-Val-André. Il concernera aussi des sites terrestres incluant des espaces naturels sensibles du département et des sites natura 2000. Par ailleurs, le site de la Vallée de Douvenant et de la Grève des Courses fera l'objet d'un diagnostic écologique confié à VivArmor Nature et à d'autres partenaires, par le Conservatoire du Littoral. Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 307 771 €.

Vote : le budget prévisionnel 2023 présenté par les gestionnaires de la réserve est adopté à l'unanimité.

4. Nouveau guide environnemental pour la gestion des clapets (Yves CARPIER – SBAA)

Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), dans le cadre de sa stratégie GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) votée en avril 2021, a décidé de classer les ouvrages de protection contre la submersion de Pissoison à Hillion et des Grèves de Langueux en Systèmes d'endiguement. Les études de danger sont en cours. Sur ces ouvrages, SBAA s'engage à assurer la surveillance, la gestion et l'entretien des ouvrages pour assurer le niveau de protection qui sera défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la rubrique 3.2.6.0. de la nomenclature fixée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Les études engagées par l'agglomération depuis 2020 ont conclu aux obligations de gestion suivantes :

- surveillance et entretien des clapets et fossés d'évacuation des eaux,
- lutte contre la prolifération des ragondins et surveillance des terriers,
- réalisation de travaux d'entretien (rejointement, reprise de maçonnerie localement...),
- entretien de la strate arbustive présente ponctuellement.

Ces ouvrages sont situés sur le territoire du fond de baie qui est un espace naturel protégé avec la présence de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc et le classement en site Natura 2000.

Les missions de surveillance et les actions d'entretien des ouvrages devront être compatibles avec la réglementation environnementale de ces espaces protégés.

Le guide environnemental présenté encadre les techniques et méthodes à mettre en œuvre pour la surveillance et les interventions d'entretien sur les systèmes d'endiguement et principalement sur les clapets anti-retour et des fossés d'évacuation des eaux en fond de Baie de Saint-Brieuc (Hillion, Yffiniac et Langueux). Les demandes d'interventions s'appuieront sur les fiches techniques du document.

Échanges/remarques sur le point 4 :

- par souci de communication et de compréhension sur ce qui se passe sur la RNN, le président de Vivarmor Nature recommande de bien informer les riverains pour qu'ils comprennent la présence de tractopelles dans

la RNN.

– le Groupe mammalogique breton demande si une prospective est menée en matière de recul du trait de côte dans le contexte d'augmentation du niveau de la mer, de manière à identifier des zones littorales à reconquérir par la mer ?

- SBAA a répondu que cette prospective n'est pas ignorée. L'intervention actuelle sur les ouvrages existants se fait dans un cadre réglementaire. D'autres projets pour travailler sur la résilience du territoire face au risque inondation sont en cours. Les travaux à venir dans ce cadre devront être décidés avec les services de l'État.

5. Lutte contre les ragondins (SBAA)

Les ragondins, espèce classée nuisible dans les Côtes d'Armor, sont présents sur le territoire du fond de baie. Ils creusent leurs terriers dans les digues en terre du secteur, ce qui menace la stabilité des ouvrages. Pour remédier à ce phénomène, SBAA a engagé depuis 2021 :

- des opérations curatives : rebouchage des terriers traversants en partenariat avec le Cerema,
- des opérations préventives : piégeage des ragondins à proximité des digues.

Les deux premières années de piégeage ont été concluantes, mais pour mettre en œuvre une stratégie plus globale, il est envisagé, à partir de 2023, d'étendre le périmètre d'intervention :

- sur l'amont des 3 cours d'eau du fond de baie, avec la FDGDON, pour limiter leur migration de l'amont vers l'aval,
- et, en cas de présence de ragondins, de piéger sur les buttes de terre présentes dans la ZPR en respectant le protocole rédigé par la RNN (notamment piégeage de fin août à mi-octobre). Les piégeurs sont sensibilisés.

6-Bilan du programme de recherche Restroph 2019 – 2023 (RNN)

Initié en 2018, ce programme de recherche piloté par VivArmor Nature, l'Ifremer et le Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), a pour objectif d'étudier l'évolution et le rôle fonctionnel du fond de la baie de Saint-Brieuc.

La matière organique constituant le carburant de tout écosystème, le programme s'intéresse à l'origine des différentes sources de matière organique (terrestre, prés salés, estran sableux, marine) permettant à l'écosystème de la baie de

Saint-Brieuc de fonctionner. Les travaux portent sur :

- l'évolution des communautés benthiques depuis 1987, ces organismes vivant sur ou dans le fond marin (phase 1),
- le fonctionnement trophique de la baie (phase 2),
- la fonction de nourricerie pour les poissons (phase 3),
- le niveau de connaissance des acteurs de la gouvernance du site (phase 4).

L'année 2022 aura été l'occasion de finaliser les phases 2 et 3 et de poursuivre les travaux de la phase 4. Voici 5 éléments marquants des avancées du programme pour 2022 :

- une diversité des connaissances et un fort attachement de la part des acteurs, mais le partage de la vision d'une baie sous pression anthropique,
- le phytoplancton et le microphytobenthos à la base des chaînes alimentaires,

- une communauté de poissons benthodémersaux peu abondante et peu diversifiée,
- un système « fond de baie » qui se rapproche des limites de capacité de charge trophique,
- vers une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité écologique des écosystèmes.

Échanges/remarques sur le point 5 :

Quelle conclusion cette étude a-t-elle apportée à l'enquête publique du projet « Perle de Binic » ? Réponse du gestionnaire de la RNN : le modèle montre que le système de la baie est arrivé à sa capacité de charge maximale. L'implantation de nouveaux élevages de moules affectera nécessairement la quantité de plancton disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROUVÉ remercie les participants et clôture la réunion.

Conseil scientifique

du 30 mai 2023

I. Vie du Conseil scientifique (CS)

I.1 Installation du nouveau CS

Il s'agit de la première séance suite au renouvellement de la composition du CS. Un tour de table est réalisé pour présenter les membres ainsi que leurs motivations respectives à s'investir au sein du CS.

Les gestionnaires présentent différents aspects liés au fonctionnement du CS qu'ils souhaitent voir travailler en « mode projet » pour la réserve, impliquant une information générale sur le contexte de la baie en complément des demandes d'avis inhérentes à l'activité d'un CS. La possibilité de créer des groupes de travail thématiques en fonction des besoins est abordée ainsi que le règlement intérieur du CS qui doit être actualisé pour intégrer de nouveaux aspects (groupe de travail, conseil scientifique électronique, frais de déplacements...).

Suite au sondage électronique sur la volonté des membres à s'investir aux fonctions de président et vice-président du CS, Pierre YÉSOU s'est porté candidat à la fonction de président du CS accompagné de Yann FÉVRIER et Nicolas DESROY aux fonctions de vice-présidents. La demande de candidature est reformulée en salle.

En absence de nouvelles candidatures, ce trio est proposé au vote du CS.

Le CS vote à l'unanimité des présents les trois candidatures proposées. La proposition de groupes de travail est retenue. Une nouvelle version du règlement intérieur du CS devra être proposée rapidement pour validation des membres.

Suites à donner :

- **Former les groupes de travail en fonction des besoins**
- **Actualiser le règlement intérieur du CS**

I.2 Evolution des sujets traités par le Groupe technique et scientifique (GTS) et le CS

Avant la création réglementairement obligatoire du CS en 2007, les questions scientifiques et techniques étaient traitées depuis 2000 au sein du GTS. En moyenne le GTS était réuni une fois par an, le CS se réunissant quant à lui deux fois par an, avec l'instauration récente de « conseils scientifiques électroniques » en fonction de besoins d'avis urgents sur certains dossiers. Les thématiques dominantes abordées en réunion GTS/CS ont concerné les dossiers « sciences », « aménagements et usages » et « gestion et travaux », plus ponctuellement le « plan de

Gouvernance et fonctionnement



Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la Réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

Gouvernance et fonctionnement



Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la Réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

gestion la « réglementation » et la « surveillance et police ». Les analyses sur la caractérisation des activités du CS seront étendues dans le cadre d'un stage sur les CS des aires protégées de Bretagne.

I.3 Étude sur les CS des aires protégées de Bretagne

Cette étude est réalisée dans le cadre du stage de Fabien GUINIO-PASQUALI (Master 2, AgroParisTech) suite aux réflexions et propositions du groupe de travail « Collaboration gestionnaires-chercheurs » coordonnée par l'Agence bretonne de la biodiversité. Ce travail, à l'interface recherche-gestion, est encadré par Mélanie CONGRETTEL (Université de Rennes 2) et Anthony STURBOIS (VivArmor Nature). Par une approche qualitative et quantitative en sciences humaines et sociales (enquêtes, observation de réunions de CS, analyses des compositions et de comptes-rendus), l'objectif est de rendre compte de l'activité et du fonctionnement des CS, des potentiels freins et leviers identifiés pour in fine proposer des pistes d'orientation et d'optimisation des CS en Bretagne. Le CS de la réserve de la baie de Saint-Brieuc et cette séance du 30 mai sont intégrés à cette étude.

Le CS s'interroge sur la manière dont sera évalué le dynamisme des CS ainsi que sur la stratégie d'échantillonnage des membres enquêtés en fonction des objectifs de l'étude. Il est ajouté qu'un point intéressant et complémentaire concerne la perception des CS par l'extérieur (acteurs du territoire, grand public) en fonction des avis qui sont rendus.

II. Dossiers d'aménagement et activités anthropiques

II.1 Programme d'animation de deux structures de sensibilisation à l'environnement

Le programme d'animation de la Maison de la Baie est présenté. Il ne présente pas de modification majeure sur la forme par rapport aux années précédentes. Littobs est un nouvel acteur du suivi et de l'animation dans la baie depuis 2022. Littobs mène des temps fort d'animation en partenariat avec la structure Cap Évasion : 4 animations en 2022 et 6 en projet pour 2023 (10 à 20 personnes par animation). Les animations de Littobs sont cadrées par un arrêté nominatif de la DREAL Bretagne. Les animations proposées sont complémentaires au programme de la Maison de la Baie, plus axées

sur des aspects participatifs et d'interprétation de phénomènes naturels et sur la validation d'hypothèses sur le terrain. Littobs a également contribué à la création d'une aire marine éducative en fond de baie.

Le CS souligne que la distinction des identités de la Réserve naturelle et de la Maison de la baie est toujours confuse, vue de l'extérieur pour les acteurs de la baie. Il sera important de travailler à l'affichage de la distinction de ces deux outils complémentaires. La question de la stabilité du nombre de participants aux animations est posée. Ce nombre est assez stable pour la maison de la baie. Le CS précise qu'il serait important de réfléchir en amont à des sites de repli en contexte sanitaire fragile en lien avec les algues vertes, pour éviter que ces choix soient réalisés en urgence au risque de générer des impacts pour la biodiversité.

Le CS est satisfait des bonnes relations entre les gestionnaires et les structures d'animation, et émet un avis favorable à leur poursuite pour la gestion de ce dossier. En cas d'augmentation importante du nombre d'animations, augmentation qui risquerait de constituer une nouvelle pression, le CS s'en remet au suivi et à la vigilance des gestionnaires et demande à être tenu informé par un bilan annuel des animations.

Suites à donner :

- Identifier les zones de repli en lien avec les enjeux de biodiversité en contexte sanitaire fragile pour les sites à algues vertes
- Réaliser un bilan annuel des animations

II.2 Demande d'aménagement en pied de digue et d'ensablement sur la plage du Valais

La mairie de Saint-Brieuc sollicite un avis du CS pour intervenir en pied de digue au niveau de la plage du Valais par un enrochement ou du ré-ensablement. Le projet est présenté sur photos.

Le CS est informé des différentes demandes d'arasement de banc de sable, d'ensablement et de stockage de sédiments à terre porté par la mairie de Saint-Brieuc. Il est précisé qu'une demande est actuellement en cours d'instruction et que les gestionnaires ont transmis un avis défavorable sur ce dossier.

Le CS souligne l'absence d'une démarche globale intégrant un diagnostic de l'état de la digue (fragilité structurelle ?) et d'une

réflexion prospective sur l'aménagement du site et de la plage du Valais en lien avec les usages. En conséquence, le CS émet un avis défavorable à cette demande, avis qui se justifie par ailleurs par le non maintien avéré sur le long terme des apports de sable sur la plage du Valais et le risque d'aggravation du phénomène par la pose d'enrochements sur la zone concernée.

II.3 Gestion des algues vertes

Un point est fait sur la gestion des algues vertes en baie de Saint-Brieuc. Le CS est tenu informé des travaux de gestion des eaux pluviales qui ont eu lieu sur la commune d'Hillion afin de limiter les zones de putréfaction d'algues favorisée par les apports d'eau douce dans certaines cuvettes de haut d'estran.

Les démarches en cours liées au choix des protocoles pour la réalisation de l'étude d'impact concernant l'utilisation d'une barge de collecte des algues dans le rideau d'eau par le bureau d'études POSEIDON sont présentées, sans être soumis à avis en raison de leur faible niveau d'avancement. L'objectif est de disposer des résultats de l'étude fin 2023 pour envisager une mise en œuvre opérationnelle en 2024. Il est précisé au CS qu'aucune opération de ramassage d'algues dans le rideau ne sera réalisée dans la réserve en 2023 en attente des études d'impact. Les opérations actuelles sont réalisées plus bas sur l'estran en partie sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est. A l'heure d'écrire ce compte rendu, une nouvelle demande de ramassage dans la réserve, sans attendre le résultat de l'étude d'impact, est parvenue aux gestionnaires de la réserve. La position d'absence de ramassage dans l'attente des résultats a été confirmée par les gestionnaires et la DREAL Bretagne.

Le projet d'ensablement sur cinq sites à problème sanitaire dont l'étude de faisabilité a été réalisé par Saint-Brieuc Armor Agglomération et qui serait porté par l'État est présenté. Il est précisé que ce projet, s'inscrirait dans le cadre d'une réflexion globale déclinée au cas par cas pour s'adapter aux spécificités des sites. L'agglomération n'a cependant pas la compétence pour assurer de telles opérations d'ensablement sur le domaine public (compétence de l'État). Une réunion est prévue très prochainement avec le préfet.

Le CS demande à ce qu'un lien vers le protocole de l'étude d'impact soit communiqué avec le compte rendu. Il alerte sur les volumes importants en jeu dans les projets d'ensablement envisagés, avec le risque de la nécessité d'intervention récur-

rentes. Il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué sur la thématique « Gestion des algues vertes » pour suivre les évolutions de ces dossiers au fil de l'eau.

Suites à donner :

- Transmettre les protocoles de l'étude d'impact au CS
- Tenir informé le CS des projets d'ensablement
- Constituer un groupe de travail

II.4 Retour sur le dossier de piégeage ragondins

Le bilan des piégeages 2022 et des orientations 2023 est présenté : étalement de la période (septembre à décembre), nouveaux sites en amont de la réserve suivant les recommandations du CS, réalisation d'une fiche-espèce « Campagnol amphibie », information des riverains (protection des digues et conditions sanitaires), application de la note de cadrage.

Le CS demande à être sollicité pour valider tout nouveau site qui serait défini au sein de la Réserve naturelle.

Suites à donner :

- Tenir informé le CS de l'évolution du dossier et solliciter son avis si nécessaire

II.5 Information sur l'enquête publique relative au projet d'élevage de moules à Binic

Ce dossier est présenté au CS pour information. La société « Perle de Binic » détenait depuis 2008 une concession d'élevage d'huîtres sur le sol, en face du port de Binic. En 2014, l'entreprise a sollicité le changement de méthode d'élevage sur cette concession, pour passer à la culture d'algues et à l'élevage de coquillages sur filières. À l'issue de l'instruction, « Perle de Binic » a obtenu la modification de la concession comme demandé. L'entreprise a implanté en 2017 dix filières de moules. Son titre de concession initial expirant en février 2020, « Perle de Binic » a déposé une demande de renouvellement de son titre en juillet 2019. Après enquête publique et administrative, le dossier a été présenté le 29 septembre 2020 à la commission des cultures marines, qui a émis un avis défavorable. Le renouvellement de la concession a été rejeté par arrêté préfectoral le 20 janvier 2021, ce qui a fait l'objet d'un recours en annulation, doublé d'un référé suspension. Le juge des référés a suspendu l'exécution de l'arrêté préfectoral par ordonnance du 4 mars 2021.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 1er avril 2021, renouvelant la concession en la limitant à 10 filières, en attendant une décision du juge de

fond sur le recours contre l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2021. Cet arrêté préfectoral du 1er avril 2021 a également fait l'objet d'un recours en annulation. L'ensemble de l'affaire a fait l'objet d'une audience le 10 octobre 2022 et d'un jugement du tribunal administratif de Rennes en date du 14 novembre 2022, qui annule les deux arrêtés du 20 janvier 2021 et du 1er avril 2021 du Préfet des Côtes-d'Armor. Ce dernier est enjoint de réexaminer dans un délai de six mois la demande de renouvellement de concession de cultures marines de la société « Perle de Binic ». Le pétitionnaire a précisé en janvier 2023 les éléments de son projet, qui prévoit l'installation de 120 filières de moules sur les 109 hectares de concession avec une installation progressive de 20 filières par an.

Cette demande de renouvellement fait l'objet d'une enquête administrative et d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime. A l'issue de ces enquêtes, une synthèse des avis émis sera transmise à la commission des cultures marines, qui rendra un avis sur ce projet destiné à éclairer le préfet dans sa prise de décision. VivArmor Nature a émis un avis défavorable à ce projet et la majorité des acteurs du territoire ont affiché la même position.

Le CS prend acte de ces informations. L'avis de l'IFREMER sur le projet est également défavorable.

II.6 Obtention par le comité des pêches de la labellisation MSC pêche durable pour la pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc

Ce dossier est présenté au CS pour information. Le comité des pêches a obtenu un avis favorable pour la labellisation MSC pêche durable pour la pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc. Ayant été auditionné en tant qu'expert et considérant que la prise en compte des impacts de la pêche à la drague sur les habitats benthiques et sédiments associés ne sont pas suffisants, VivArmor a émis une note de positionnement et des propositions diffusées sur le territoire et présentée à la Commission mer et littoral. Les propositions sont les suivantes : mieux quantifier la pression de pêche ; rendre cette information disponible pour mieux mesurer l'impact de la drague sur les fonds marins et évaluer l'état de santé des écosystèmes ; prendre des mesures pour permettre aux habitats d'exprimer des états écologiques en l'absence de pêche ; tester et

développer des engins de pêches plus respectueux ; aboutir à une meilleure adéquation entre les zonages de pêche et les aires marines protégées.

Le CS prend acte de ces informations. Il est précisé que les travaux dans le cadre des analyses risque-pêche devraient reprendre prochainement sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est.

II.7 Informations sur l'actualité du champ éolien

Les premières éoliennes ont été installées en baie de Saint-Brieuc en mai. L'objectif de mise en service est fixé à fin 2023. Il est mentionné que le fonctionnement du CS du projet éolien n'est pas optimal et que des travaux sont en cours pour étudier la faisabilité d'un développement des cultures marines au sein du parc éolien.

Le CS prend acte de ces informations. Il est précisé que l'installation à moyen et long terme de nouvelles communautés benthiques et algales sur les supports des éoliennes sera à prendre en compte pour évaluer la capacité trophique du champ éolien et les impacts sur la macrofaune benthique et les sédiments associés.

III. Gestion de la Réserve naturelle

III.1 Diagnostic des enjeux du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc au regard des usages et des périmètres des aires protégées

Le projet de diagnostic des enjeux du patrimoine naturel en lien avec les scénarios d'extension d'aires protégées en baie de Saint-Brieuc est présenté. L'objectif est de réaliser une synthèse des enjeux de biodiversité et des activités socio-économiques et d'identifier les besoins de connaissances complémentaires. Des demandes de financements Fonds vert et FEDER ont été faites pour une mise en œuvre de ce projet sur la période 2023-2025.

Le CS souligne qu'il sera important d'intégrer les espaces naturels sensibles du département et les terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres à ce diagnostic, dans une approche baie au sens large incluant les espaces marins, littoraux et terrestres et en tirant partie de la complémentarité de l'ensemble des outils de protection de la biodiversité. Les données

du Conservatoire botanique national de Brest devront également être intégrées pour affiner le diagnostic. Les changements climatiques et la potentialité de restauration de sites aujourd'hui dégradés sont évoqués et devront également être intégrés à la démarche. Une synthèse du foncier en périphérie de la réserve constitue une étape importante pour envisager des zones tampons et/ou à restaurer en fonction d'opportunités où les propriétaires seraient favorables à l'intégration de leur parcelle dans un nouveau projet de réserve. Un groupe de travail sera à constituer

Suites à donner :

- Intégrer la dimension foncière au projet
- Constituer un groupe de travail

III.2 Évaluation du plan de gestion à mi-parcours

La mise en œuvre du plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle est à mi-parcours. Enora GODINEC-LE BRIS, étudiante Master 2 EGEL, est chargée de réaliser l'évaluation de la première phase du plan et de contribuer à la programmation des actions pour la période 2024-2028. La méthode retenue est similaire à celle utilisée pour le précédent plan de gestion par Sarah BOILLOT. Le travail d'évaluation est actuellement en cours, en lien étroit avec l'équipe de la Réserve naturelle. La phase de programmation commencera courant juin. Les résultats et la nouvelle programmation seront présentés au CS pour avis à l'automne.

III.3 Signalétique et balisage

Un bilan qualitatif et quantitatif détaillé du diagnostic « signalétique et balisage » est présenté à l'aide d'une carte. Les projets en cours et à venir pour 2023 sont évoqués : renforcement de la signalétique Zone de protection renforcée (ZPR), modification de panneau, fermeture d'accès.

Le CS s'interroge sur l'impact des perches de signalisation de la ZPR sur les reposoirs de marée haute de l'avifaune. Il est précisé que les perches seront très espacées sur l'estran. Les gestionnaires seront vigilants sur ce point après la pose des perches. Le CS propose qu'un panneau réserve soit posé sur l'aire de stationnement d'Yffiniac. Cela est intégré au projet de sentier pédagogique entre les communes de Langueux et d'Yffiniac. Certains sites d'accès sauvages persistent comme sur la digue de Pisse-oison. Suite à la dépose des panneaux « Réserve de chasse maritime », des panneaux RNN pourraient être posés pour limiter

les accès et dans un objectif de protection des digues. Des échanges sur une problématique similaire sont actuellement en cours pour les sites de Bouteville, de la grève des Courses et de Saint-Maurice.

Suites à donner :

- Vérifier l'impact des perches délimitant la ZPR sur les reposoirs de l'avifaune
- Accompagner la réalisation et la pose d'un panneau réserve sur l'aire de stationnement d'Yffiniac
- Poser des panneaux sur la digue de Pisse-oison
- Accompagner les réflexions et proposer des solutions sur les sites ou les accès sauvages à la réserve

III.4 Plan de gestion des dunes de Bon Abri

Un premier groupe de travail sur le plan de gestion des dunes de Bon Abri a été réuni par le Conseil départemental des Côtes d'Armor en juin 2022 en présence de deux membres du CS (Elise LAURENT et Frédéric BIORET) et des gestionnaires. Un second groupe de travail s'est réuni en novembre 2022 sur les aspects avifaune, amphibiens et mammifères. La réunion d'avril 2023 avait pour objectif de présenter les fiches actions. Les suivis historiques seront poursuivis et de nouveaux suivis seront proposés (amphibiens et reptiles notamment), en lien avec la zone boisée située au sud, à l'extérieur du site protégé, et qui joue un rôle fonctionnel potentiellement important. L'objectif de pédagogie sera renforcé avec une sensibilisation accrue des agents des Brigades vertes qui interviennent pour la gestion du site, la signalétique et l'accueil du public. Le sujet du camping de Bon Abri est actuellement au point mort. La rédaction du plan de gestion est prévue au second semestre et le CS sera sollicité pour validation fin 2023.

Le CS se questionne sur la cohérence des avis rendus pour les organisations de manifestations sportives et culturelles par la Réserve naturelle et le département. Ces avis sont rendus en cohérence et en toute transparence.

Un point est demandé sur le dossier du camping de Bon Abri Ouest. Le Conservatoire du littoral avait espoir d'intervenir lors du changement de gérant mais cela n'a pas pu se faire par absence de connaissance de la procédure de transfert en cours. Une rencontre avec le préfet et la DD'TM a eu lieu début 2023. La DD'TM a rencontré le nouveau gérant pour connaître ses intentions. Le bornage a été confirmé. Il est aujourd'hui incontestable : la clôture du camping empiète sur la

Réserve naturelle. Le projet initial de lodges du nouveau gérant en remplacement des mobil-homes, n'est pas réalisable en l'absence de permis d'aménager dans l'autorisation actuelle de gestion du camping. Le Plan local d'urbanisme ne permettra pas d'aller au-delà d'une rénovation de sanitaire. Il reste actuellement 5 ou 6 mobil-homes, et l'activité future ne prévoit que des toiles de tente et caravanes. Une réunion a été demandée au préfet par les gestionnaires pour avancer sur la stratégie concernant le camping.

IV. Gestion de la Réserve naturelle

IV.1 Modélisation ECOPATH

Les milieux marins et côtiers sont le siège de nombreux processus biologiques et écologiques mais le manque de connaissances sur leur fonctionnement constitue un frein à leur préservation et à la quantification des effets des différents facteurs de menaces ayant un impact sur leur conservation. Le but de cette étude était de réaliser une évaluation quantitative du réseau trophique grâce à la modélisation ECOPATH, largement utilisée dans le domaine de l'écologie trophique marine pour construire une représentation simple et la plus complète possible des réseaux trophiques. Deux modèles ont été construits à deux échelles spatiales différentes (modèle global à l'échelle de la baie, sous-modèle à l'échelle du fond de baie) pour répondre aux questions adressées par les gestionnaires de la Réserve naturelle concernant l'avifaune, l'impact des proliférations d'algues vertes, de la mytiliculture et des espèces à caractère invasif. Les résultats obtenus ont démontré l'importance de l'échelle spatiale à laquelle les analyses sont faites. Le modèle global a montré un impact limité de la compétition trophique des espèces invasives, mais n'étant pas consommées ou très peu, elles constituent une impasse trophique non négligeable. Le sous-modèle a montré l'importance des algues vertes dans la production primaire au détriment des autres sources telles que le phytoplancton, et la dominance des moules d'élevage dans la consommation de la production primaire. Les moules d'élevage sont globalement isolées de leurs prédateurs donc peu consommées et représentent de ce fait une impasse trophique importante, tout comme les algues vertes peu consommées par rapport à leur production totale annuelle. La baie de Saint-Brieuc est donc caractérisée par trois impasses trophiques, et un fond de baie approchant probablement sa capacité de charge écologique.

Le CS s'interroge sur les interactions avec le projet d'élevage de moules sur filière de Binic. Il est précisé sur les résultats de la modélisation ont contribué à motiver l'avis défavorable sur ce projet.

IV.2 Données disponibles sur le Puffin des Baléares

Un Plan national d'actions (PNA) Puffin des Baléares est actuellement mis en œuvre. La baie de Saint-Brieuc constitue une zone prioritaire en France pour les stationnements de de cette espèce, particulièrement en fin de saison estivale et début d'automne. Des méthodes complémentaires à celles proposées dans le cadre du PNA ont été mises en œuvre en baie de Saint-Brieuc par le GEOCA pour comparer les observations à terre et en mer et tester la faisabilité de captures. Ces opérations permettent également de renseigner les activités nautiques. Les oiseaux se distribuent dans la baie dans son ensemble, avec des concentrations sur les zones subtidales proches de la côte et plus particulièrement au sud-ouest et à l'ouest de la baie. Une grande variabilité spatio-temporelle des effectifs est observée d'un jour à l'autre. Les données naturalistes opportunistes ont montré leur intérêt à l'échelle de la Bretagne pour mettre en évidence les mouvements de ces puffins le long des côtes : du sud vers la pointe occidentale puis vers la Manche. Il serait intéressant de tester la télémétrie sur cette espèce à moyen terme, pour étudier la fonctionnalité de ses stationnements en baie de Saint-Brieuc.

Le CS confirme l'intérêt d'étudier la fonctionnalité en baie de Saint-Brieuc et les interactions avec les activités anthropiques, dont le champ éolien. Il est proposé de contacter les responsables du PNA pour évoquer ce projet.

Suites à donner :

- Contacter les responsables du PNA

VI.3 Inventaire des Hyménoptères

La mise à jour de l'inventaire des Hyménoptères par Ichem MACHOUK a permis de recenser 11 genres : Colletes, Osmia, Anthophora, Micrandrena, Ceratina, Lasioglossum, Halictus, Nomada, Sphecodes, Apis et Andrena. L'inventaire compte actuellement 81 espèces et sous-espèces taxons sur la Réserve naturelle.

IV.4 Bilan des opérations d'arrachage de Sénéçon du Cap

Le CS avait demandé un bilan à trois ans des opérations de lutte contre le Sénéçon du Cap dans la Réserve naturelle (site de Bon Abri). Ces opérations sont efficaces même si l'espèce est encore présente sur le site : la quantité de pieds arrachés et l'aire de distribution sont en baisse dans les dunes de Bon Abri.

Un retour du CBNB sera réalisé auprès des gestionnaires sur quelques chantiers de ce types qui ont été engagés en même temps qu'à Bon Abri.

Le CS est favorable à la poursuite des opérations de lutte. Il souligne l'importance de travailler sur les sources comme au port du Légué ou à la grève des Courses pour limiter les nouveaux foyers d'apparition. Cette action pourrait être intégrée à la mise en œuvre du DOCOB Baie de Saint-Brieuc Est.

IV.5 Fonctionnalité et processus d'extension des aires protégées : Distribution spatio-temporelle de l'avifaune en baie de Saint-Brieuc

Des réflexions sont actuellement en cours pour le montage d'un programme de recherches destinées à approfondir les connaissances sur l'utilisation de la baie de Saint-Brieuc par les oiseaux, en support aux processus d'extension d'aires protégées. Une liste de dix espèces (limicoles, anatidés, pélagiques) est présentée permettant de croiser les trois principaux aspects de la fonctionnalité avifaune en baie de Saint-Brieuc (terre-mer, estran, pélagique). La pose de GPS est la méthode envisagée mais pourrait être adaptée en fonction des espèces. Un des principaux défi de ce programme de recherches réside dans la capture des individus et la pose des GPS, les gestionnaires ne possédant actuellement pas ce type de compétences. Des partenariats aux échelles régionale, nationale et internationale devront être développés. Une demande de programme personnel CRBPO sera rédigé et des dossiers de financement Fonds vert et FEDER seront déposés au second semestre 2023. Dans l'idéal, les opérations de capture et de pose de GPS démarraient durant la saison d'hivernage 2024-2025. Les gestionnaires questionnent le CS sur la pertinence de poursuivre le travail sur ce projet.

Le CS confirme l'intérêt de monter un tel programme de recherches en baie de Saint-Brieuc pour mieux comprendre la fonctionnalité avifaune et apporter de nouveaux éléments dans le cadre des scénarios

d'extension des aires protégés. Le CS alerte cependant sur le nombre d'espèces envisagées, en notant qu'il faudra sûrement réaliser des choix. Il est précisé qu'il s'agit d'une liste idéale provisoire qui sera adaptée en fonction des moyens, des contraintes de terrain et des opportunités potentielles. Le CS propose de croiser les espèces visées par le projet avec les programmes actuellement en cours au CRBPO, ou avec par exemple d'autres programmes comme le PNA Puffin des Baléares. Le CS demande à être tenu informé de ce projet.

Suites à donner :

- Réaliser un inventaire des programmes existants au regard de la liste d'espèces proposées pour optimiser le lien avec d'autres programmes

IV.6 Histoire de la création de la Réserve naturelle

L'idée de protéger la baie est une proposition ancienne, née dans les années 1970 à l'initiative d'un groupe d'habitants qui assistaient à une dégradation du milieu naturel du fond de la baie.

En 1981, la première demande officielle de protection du fond de baie est adressée à la Délégation Régionale du ministère chargée de l'Environnement. Après 17 ans, cette procédure a abouti à la publication au journal officiel du 28 avril 1998 du décret de création de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Un travail, mené par Anouk Villedieu dans le cadre de son stage de Master 2 en 2022, a permis de collecter la mémoire de l'histoire de la création de la Réserve naturelle afin de sauvegarder les récits, de révéler les motivations, de souligner la persévérance qui fut nécessaire à la réalisation d'un tel projet ainsi que de questionner les oppositions qui ont pu se confronter à ce projet. Deux projets d'articles sont envisagés pour valoriser ce travail (Revue de Géographie et Penn ar Bed)

Le CS souligne l'intérêt et la qualité de ce travail et demande que le lien vers le document en ligne soit partagé lors de l'envoi du compte rendu du CS.

Suites à donner :

- Partager le rapport de stage d'Anouk Villedieu
- Rédiger avec elle les articles prévus

Point divers

Le programme des 25 ans de la réserve est présenté au CS.

Le CS propose de poursuivre sur un rythme de



Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la Réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

Conseil scientifique

du 14 juin 2023 par consultation électronique

deux réunions par an, la prochaine étant à fixer en novembre 2023.

De nouveaux éléments sont apparus sur le dossier de gestion des algues vertes en lien avec l'étude d'impact relative à la barge de collecte d'algues dans la lame d'eau, suite à la réunion organisée le 8 juin 2023 par la Mission interdépartementale et régionale sur l'Eau.

La barge de collecte ne rencontre actuellement pas les conditions d'accumulation et de concentration d'algues nécessaires au déroulement des essais et donc de l'étude d'impact en condition réelles de ramassage. La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) et les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc se questionnent sur l'impact que cela pourrait avoir sur l'étude d'impact et ses conclusions (e.g. quid d'une absence d'impact en faible concentration et d'un impact ensuite en conditions réelles dans la réserve). Cela amène à questionner l'avis précédent du Conseil scientifique (CS) de la Réserve naturelle et à proposer de nouvelles options pour la réalisation de l'étude d'impact. Cette demande concerne donc la réalisation de l'étude d'impact en elle-même et non le ramassage en routine et/ou le développement technologique de la barge de collecte.

Demande de la DREAL et des gestionnaires du 9 juin 2023 :

Pour permettre une étude d'impact adaptée dont les résultats seraient transposables aux conditions qui seront rencontrées en réserve, il est demandé aux membres du CS de se positionner sur chacune des options suivantes. Si plusieurs options apparaissent acceptables, une hiérarchisation est demandée. Une carte est jointe pour aider à localiser les zones concernées.

Option 1 : Autoriser le transit via la zone de navigation de plaisance de la réserve pour la réalisation de l'étude d'impact dans une enclave (2.58 ha) non classée en réserve au niveau du port de Saint-Guimond où des algues s'accumulent.

Commentaire: Cette option s'appuie sur l'autorisation de navigation de plaisance autorisée

dans la zone de navigation. Un arrêté pourrait permettre de cadrer ponctuellement le passage de la barge de collecte pour accéder à la zone de Saint-Guimond et réaliser l'étude d'impact. Techniquement, le ramassage serait réalisé à l'extérieur du périmètre de la réserve. Cette option permet à la barge de collecte de se rendre sur un site colonisé par les algues vertes tout en respectant les enjeux de biodiversité de la Réserve naturelle. Si cette solution est mise en œuvre, les gestionnaires devront veiller (1) au bon respect de l'arrêté temporaire fixant les modalités de navigation en lien avec la réalisation de l'étude d'impact, et (2) à la strict réalisation de l'étude d'impact au sein de l'enclave de Saint-Guimond sans interaction avec le périmètre de la Réserve naturelle.

Avis : Favorable (11 votants).

Priorité : 2

Option 2: Autoriser la réalisation de l'étude d'impact dans la zone de navigation de plaisance en complément de la zone enclavée du Port de Saint-Guimond.

Commentaire: Une zone classée en Réserve naturelle n'a pas vocation à accueillir une étude d'impact, que ce soit en zone de navigation ou non. De ce point de vue, les options 2 et 3 sont similaires, du fait qu'elles proposent tout ou partie de l'étude d'impact en Réserve naturelle. Le CS confirme sa position contre toute opération en Réserve naturelle en attente des résultats de l'étude d'impact.

Avis : Défavorable (11 votants).

Priorité: -

Option 3 : Autoriser la réalisation de l'étude d'impact dans la Réserve naturelle sans restriction de zonage.

Commentaire: Une zone classée en Réserve naturelle n'a pas vocation à accueillir une étude d'impact, que ce soit en zone de navigation ou non. De ce point de vue, les options 2 et 3 sont similaires, du fait qu'elles proposent tout ou partie de l'étude d'impact en Réserve naturelle. Le CS confirme sa position contre toute opération en Réserve naturelle en attente des résultats de l'étude d'impact.

Avis : Défavorable (11 votants).

Priorité: -

Option 4: Rechercher des sites alternatifs à la réalisation de l'étude d'impact (le port pourrait convenir moyennant des échanges entre les gestionnaires du port et l'administration pour réguler le trafic, des échanges sont également en cours avec les mytiliculteurs pour ramasser derrière les bouchots, trouver d'autres sites hors baie...).

Commentaire: Cette option demandé dès le départ est la plus en accord avec le précédent avis du CS de reléguer tout opération préalable à l'étude d'impact à l'extérieur de la Réserve naturelle. En raison de la prolifération rapide des algues vertes, il y a des sites alternatifs en baie. Le port du Légué est une zone d'accumulation par exemple ou il serait facile de travailler à l'abri du quai. La zone derrière les bouchots est également propice bien que située plus bas sur l'estran. Cette option est par ailleurs la plus compatible avec les objectifs de la barge qui consiste à limiter le stock initial d'algues en début de saison qui est plus subtidal qu'intertidal. Un autre avantage concerne la diversité des habitats et des contextes de ramassage et de manœuvrabilité offerte par cette option.

Avis : Favorable (11 votants).

Priorité : 1

SYNTHESE DE L'AVIS

A l'unanimité des votants, le Conseil scientifique exprime un avis défavorable à la mise en œuvre des options 2 et 3. La volonté d'une étude d'impact conduite en dehors de la Réserve naturelle est confirmée avant d'envisager toute opération de collecte au sein du périmètre de la Réserve naturelle.

A l'unanimité des votants, le Conseil scientifique exprime un avis favorable à la mise en œuvre des options 1 et 4. En raison de la superficie modeste de l'enclave de Saint-Guimond (2.58 ha), le Conseil scientifique demande en priorité à ce des zones alternatives de collecte d'algues soit réellement recherchées. Conduites en complémentarité, les options 1 et 4 pourraient permettre de trouver une solution acceptable concernant la réalisation d'une étude d'impact adaptée prenant en compte la diversité des habitats et des conditions de ramassage.

Conseil scientifique

du 30 novembre 2023 par consultation électronique

Par message électronique du 16 novembre 2023, les gestionnaires ont interrogé le CS pour avis concernant la mise en œuvre d'une opération de capture d'oiseaux et poses de GPS mi-décembre 2023 dans le cadre du programme national 'Migratlane'.

Les gestionnaires sont particulièrement intéressés par cette opération qui leur permettrait de bénéficier de l'expérience des bagueurs du programme national 'Migratlane', expérience utile pour préparer les futures opérations dans le cadre du projet 'AviTrack Baie de Saint-Brieuc' récemment validé par le CS.

Les éléments de contexte, la demande détaillée des gestionnaires et la synthèse des avis individuels émis par les membres du CS sont annexés à cet avis.

Avis du Conseil scientifique

Suite aux échanges par voie électronique, le CS de la RNN de la baie de Saint-Brieuc émet, à l'unanimité des dix-sept membres qui se sont exprimés, un avis favorable à la réalisation des opérations de captures et marquages d'oiseaux prévus mi-décembre 2023 au sein de la RNN dans le cadre du programme 'Migratlane', sous les conditions suivantes :

1. que la DREAL confirme d'une part, après retour du CRBPO, que les bagueurs pressentis pour l'opération en baie de Saint-Brieuc sont nommément habilités à capturer et marquer le courlis cendré dans le cadre du programme de Pierrick Bocher, et d'autre part que l'avis du CS est suffisant pour autoriser cette opération de capture dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc

dans le cadre de 'Migratlane'.

2. que les gestionnaires assurent la coordination et la supervision des opérations avec possibilité d'interrompre les captures si les enjeux de biodiversité de la RN apparaissent menacés par l'opération. Un compte rendu des opérations est attendu au cours de la semaine de capture.

3. que le service départemental des Côtes d'Armor de l'Office français de la biodiversité, représenté au sein du CS, assure le suivi des opérations et en informe le CS de son déroulement à l'occasion de la prochaine séance plénière le 25 janvier 2024.

Annexe I : Contexte de la demande d'avis

Le projet 'AviTrack Baie de Saint-Brieuc' a été présenté lors du dernier CS. Il vise à étudier la fonctionnalité avifaune en baie de Saint-Brieuc, notamment par la pose de balise GPS sur des oiseaux.

Le CS a confirmé l'intérêt de monter un tel programme de recherche en baie de Saint-Brieuc pour mieux comprendre la fonctionnalité avifaune et apporter de nouveaux éléments dans le cadre des scénarios d'extension des aires protégées. Le CS a également proposé de croiser les espèces visées par le projet avec les programmes actuellement en cours au CRBPO, ou avec par exemple d'autres programmes à plus large échelle (PNA Puffin des Baléares, Migratlane). Le CS a demandé à être tenu informé de ce projet.

L'équipe de gestionnaire a avancé sur le montage de ce projet dont le financement 'Fonds vert' a été accepté. Sa mise en œuvre est prévu sur la période 2024-2025 avec des premières captures probablement à partir de novembre 2024. Pour rappel, le projet intègre également un comptage étendu à l'échelle de la baie et le suivi d'individus équipés de bagues couleurs. Le dossier sera abordé en CS plénière pour avis courant 2024, notamment dans le cadre de la demande d'autorisation CRBPO qui semble se dessiner : dépôt d'un programme personnel d'Emmanuel Joyeux (OFB) sur la fonctionnalité des sites auquel la RN se grefferait.

Lors des rencontres du Wader Study Group de l'automne 2023 en mer des Wadden, des contacts ont été pris avec l'équipe 'Migratlane'. Ce programme vise à caractériser, à l'échelle de l'arc Atlantique Nord-Est, les migrations en mer des oiseaux et les fonctionnalités des zones côtières et du large pour les oiseaux marins, que ce soit en période de reproduction ou

d'hivernage. L'équipe 'Migratlane' nous propose d'intégrer une opération en baie de Saint-Brieuc pour cibler et équiper potentiellement quelques espèces : Bernache cravant, Courlis cendré, Barge Rousse et Pluvier argenté. Ces espèces sont également prises en compte dans le cadre d'AviTrack'. Pour cet hiver, les disponibilités de l'équipe 'Migratlane' se limitent à la première quinzaine de décembre 2023.

Le programme personnel 'Migratlane' et une note pour le CS ont été jointes à la demande d'avis, incluant notamment une carte des zones de capture potentielles et la période envisagée.

Annexe 2 : Demande des gestionnaires

Les conditions de lune noire de décembre 2023 permettraient d'envisager une opération de capture la semaine du 11 décembre en fonction des conditions météorologiques (2 nuits de capture limicoles, tentative de capture de Bernaches en journée).

La deuxième phase du plan de gestion prévoit la conduite de ce type de projet.

Le CS est-il favorable à la mise en œuvre de cette opération en baie de Saint-Brieuc dans les conditions énoncées dans ce mail et les documents attachés ?

Les gestionnaires identifient plusieurs avantages liés à la mise en œuvre de cette opération :

- bénéficiant de l'expertise et de l'expérience de l'équipe 'Migratlane' sur le choix des sites, la mise en œuvre logistique et technique des opérations ;
 - cette opération pourrait constituer la première étape de la formation prévue pour les gestionnaires sur l'année 2024 ;
 - cela permettrait à l'équipe de gestionnaire de ne pas naviguer à vue au premier semestre 2024 en capitalisant sur cette première expérience pour organiser les campagnes 'Avitrack' de la saison d'hivernage 2024-2025 ;
 - si des oiseaux sont équipés, il sera possible de prendre de l'avance sur les procédures de collecte des données et les méthodes pour leur analyse ;
 - à plus large échelle, des individus hivernant en BSB pourraient être intégrés au programme 'Migratlane' ;
 - cela va dans le sens du besoin de faire réseau sur cette thématique nouvelle pour la RN.
- La réponse des membres par retour de mail est demandée pour le vendredi 24 novembre.

Annexe 3 : échanges lors du CSE

Lors de sa réunion du 30 mai 2023, le Conseil scientifique de la RNN de la baie de Saint-Brieuc avait formulé un avis positif sur le projet 'AviTrack' que l'équipe de la réserve souhaite développer. Le CS conseillait alors de croiser tant que possible ce programme avec des "programmes personnels" déjà existants. Dans la terminologie de validation scientifique et administrative du baguage des oiseaux sauvages en France, les "programmes personnels" sont des programmes validés par le CRBPO/MNHN ; ils portent sur une espèce donnée ou sur une thématique pluri-spécifique ; l'autorisation de capture et marquage, donnée à titre "personnel" au responsable du programme, s'étend sous sa responsabilité aux bagueurs nommément désignés formant l'équipe du projet.

Le déploiement du projet 'AviTrack' était initialement annoncé pour la saison d'hivernage 2024-2025. La recherche d'un recoupement avec les programmes existants a cependant abouti à la possibilité pour la RNN de s'associer au programme national 'Migratlane' dès le début de la présente saison 2023-2024, avec un créneau de dates très serré tenant à la nécessité de recouper nuit noire et disponibilité de l'équipe de baguage. L'équipe 'Migratlane' et les gestionnaires ont fait preuve de réactivité dans le montage de ce dossier en urgence.

L'équipe 'Migratlane' dispose d'une certaine expérience dans la capture et le marquage des espèces visées, les protocoles intègrent bien l'état de l'art concernant le bien-être des animaux et l'efficacité des techniques de suivi, et l'expérience locale de l'équipe de la RNN doit permettre la sélection de sites de captures optimaux.

Le CS s'interroge sur deux points d'ordre administratif qu'il serait souhaitable de préciser :

1. La capture et le marquage du courlis cendré n'entre pas dans le cadre de 'Migratlane'. Pour cette espèce, un programme personnel a été accordé à Pierrick Bocher (université de La Rochelle), programme dont les données sont communiquées à 'Migratlane'. Or le dossier présenté au CS ne comporte pas le programme personnel de Pierrick Bocher. Aussi ne sait-on pas si la validation géographique de ce programme couvre la baie de Saint-Brieuc. Tout aussi important, les bagueurs "Migratlane" qui interviendront en baie de Saint-Brieuc sont-ils nommément habilités à capturer et marquer cette espèce dans le cadre du programme de Pierrick Bocher ?

2. Toute capture d'espèce protégée en vue de

marquage nécessite d'une part l'agrément du CRBPO/MNHN par l'octroi d'un programme personnel, d'autre part l'autorisation du propriétaire ou ayant-droit du site où la capture s'effectue. La DREAL Bretagne a pris contact avec le CRBPO pour vérifier si les bagueurs pressentis pour l'opération en baie de Saint-Brieuc sont nommément habilités à capturer et marquer le courlis cendré dans le cadre du programme de Pierrick Bocher. La DREAL Bretagne a également été interrogée pour savoir si l'avis du CS est suffisant pour autoriser cette opération 'Migratlane' de capture dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc dans le cadre de son plan de gestion.

Sur le plan du déroulé terrain de l'opération, le CS demande que les gestionnaires de la RNN assurent la coordination et la supervision des opérations. L'équipe de la RNN doit, tout au long des opérations, décider d'où et comment se déroulent ces opérations et doit pouvoir y mettre fin si un problème est détecté (dérangement important, mortalité...). Les gestionnaires doivent être les garants du bon déroulement des opérations, en s'assurant du moindre impact sur les espèces visées et sur les autres espèces présentes sur la réserve. Il est proposé qu'un membre du CS soit présent sur le terrain lors des opérations pour accompagner les gestionnaires dans le suivi des opérations.

Le service départemental de l'OFB fait savoir qu'il est associé à cette opération de capture, et sera très vigilant aux recommandations faites par le CS.

Autres instances de gestion

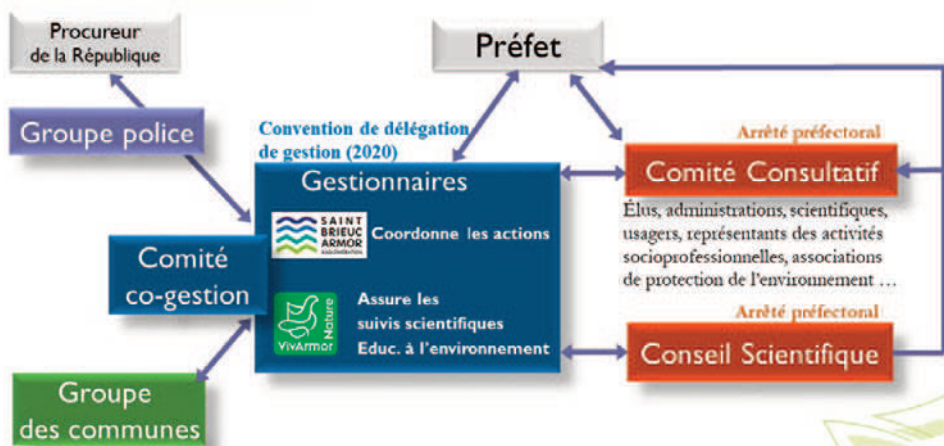
Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la Réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion....

PA.11 Former les personnels de la Maison de la baie et de l'office du tourisme aux connaissances acquises par la Réserve naturelle et à sa politique de conservation.

La co-gestion de la Réserve naturelle est encadrée par une convention de délégation de gestion du 15 janvier 2021 qui lie le Préfet des Côtes d'Armor et les deux gestionnaires : Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature. Historiquement, la gestion du site avait été confiée par convention du 10 novembre 1999 modifiée le 15 septembre 2003 à la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, Vivarmor Nature et la Maison de la Baie. Après la reprise de l'activité Maison de la Baie par l'agglomération, le 1^{er} janvier 2005, la gestion de la Réserve naturelle a été confiée aux deux gestionnaires : Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature.

Organisation de la Réserve naturelle



Un comité de co-gestion, constitué des représentants des deux gestionnaires et de l'équipe de la Réserve naturelle, se réunit afin de coordonner l'action des gestionnaires (réunions physiques, visio ou par messagerie). 4 réunions ont eu lieu en 2023.

Tous les ans, sous autorité du procureur de la République, le **groupe de travail Police** sont conviés à la rencontre ayant pour objet le bilan de la police exercée sur la Réserve naturelle. Les élus des communes de la Réserve sont également invités. Le groupe "police" ainsi constitué est composé de l'OFB, Gendarmerie nationale, Police Nationale, ULAM, Douanes, Polices municipales, CACEM, DIRN NAMO, Fédération de pêche, Conservatoire du Littoral. Après les constats, il s'agit d'un moment d'échanges pour mutualiser les efforts en faveur de la protection de l'environnement de la baie.

Le groupe de travail des communes, mis en place en 2022, n'a pas pu se réunir en 2023.

Des **réunions d'échanges entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et l'équipe de la Maison de la baie** sont organisées (2 en 2023).

Représentation de la Réserve naturelle dans les instances



La Réserve naturelle est membre dans plusieurs comités ou commissions, que ce soit au niveau local, régional ou national.

Le travail en réseau est central dans l'activité des réserves naturelles, en particulier pour la mise en place de programme de suivis en communs ou d'étude. C'est également la possibilité de faire connaître et de valoriser les actions menées en baie de Saint-Brieuc, d'être identifié comme site pilote, et éventuellement de pouvoir avoir accès à de nouveaux financements.

La Réserve naturelle a une importante activité scientifique qui implique d'une part la formation continue du personnel dans les nouvelles techniques d'analyses, de détermination, évolution de la taxonomie.... et d'autre part une valorisation de nos actions, programmes, compétence... dans des instances scientifiques (colloques, séminaires...).

La Réserve naturelle est membre :

A L'ECHELLE LOCALE

- de la commission Mer et littoral
- de la commission locale de l'eau (CLE)
- de la formation "nature" de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS)
- du conseil scientifique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc
- du comité de gestion et de suivi du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc
- du comité de pilotage de la GEMAPI

A L'ECHELLE REGIONAL

- membre permanent du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
- membre du groupe de travail sur les sports nature en espaces naturels (ABB)
- membre du groupe de travail "Recherche/gestion" (RGENS/ABB)

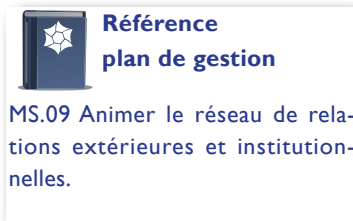
A L'ECHELLE NATIONAL

- Au sein de Réserves Naturelles de France (fédération regroupant l'ensemble des Réserves naturelles nationales et régionales) :

- Coordinateur de l'observatoire du patrimoine naturel littoral (pilote par RNF et l'OFB), et animateur des ateliers "*prés salés-poissons*" et "*limicoles côtiers et zones d'alimentation*".
- Co-président de la commission patrimoine biologique de RNF
- Membre du conseil d'administration de RNF.
- Membre du comité de pilotage de la commission "*professionnalisation et police de l'environnement*" et de l'atelier "*sécurité des agents*" de RNF

- Au sein du groupement d'intérêt scientifique (Gis) HomMer, la Réserve naturelle est membre du bureau, représentant les gestionnaires des Aires marines protégées.

- Membre du Forum des aires marines protégées (regroupant des gestionnaires de différents types aires protégées (natura2000, RN, parcs marins...).





Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

site de l'étoile
22120 Hillion
02.96.32.31.40

<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

Référence :

Ponsero A., Jamet C., Sturbois A., Solsona N., Gonidec-Le Bris E., Catherine T., 2023, *Rapport d'activités de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc 2023*, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 72p.



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5 rue du 71ème RI
22000 St-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Site : saintbrieuc-agglo.fr
Email : accueil@sbaa.fr



VivArmor Nature

Espace d'Entreprises Keraia
18 rue du Sabot - Bat. C
22400 Ploufragan
Téléphone : 02 96 33 10 57
Site : vivarmor.fr
Email : vivarmor@orange.fr